



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**RECUEIL n° 5 du 29 mai. 2015**

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

**CABINET.....5**

**BUREAU DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE.....5**

Arrête portant publication de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires de chiens de 1ère  
2ème catégories et de chiens dangereux.....5

**BUREAU Des distinctions honorifiques.....6**

Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.....6  
Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale médaille agricole ARGENT.....32  
Arrêté accordant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.....33  
Arrête accordant une lettre de félicitations au titre de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, Monsieur  
Philippe LOLLIOT.....34

**DIRECTION DE LA CIRCULATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES.....34**

**Bureau de la circulation.....34**

Réglementation générale des manifestations sportives organisées sur des lieux ouverts à la circulation publique avec la  
participation de véhicules à moteur concentrations motos et acrobaties motorisées à BETHUNE les 16 et 17 mai 2015. 34

**BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA CITOYENNETE.....36**

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2006-62-0023.....36  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2008-62-0095.....36  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2010-62-0002.....36  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2013-62-0006.....36  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0043.....36  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0045.....37  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0044.....37  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0048.....37  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0049.....37  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0050.....38  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2011-62-0053.....38  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2012-62-0036.....38  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0060.....39  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0072.....39  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0002.....39  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0004.....40  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0005.....40  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0006.....40  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0007.....41  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0008.....41  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0009.....41  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0010.....41  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0012.....42  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0013.....42  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0014.....42  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0015.....43  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0016.....43  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0017.....43  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0018.....44  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0019.....44  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0020.....44  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0021.....45  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0022.....45  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0023.....45  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0051.....45  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0060.....46  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0061.....46  
Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0072.....46

Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0082.....	46
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0083.....	47
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0001.....	47
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0003.....	47
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0011.....	48
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0052.....	48
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0053.....	48
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0054.....	49
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0055.....	49
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0056.....	49
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0057.....	50
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0058.....	50
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0059.....	50
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0062.....	51
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0063.....	51
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0064.....	51
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0065.....	52
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0066.....	52
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0067.....	52
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0068.....	52
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0069.....	53
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0070.....	53
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0071.....	53
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0073.....	54
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0074.....	54
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0075.....	54
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0076.....	54
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0077.....	55
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0078.....	55
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0079.....	55
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0080.....	56
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0081.....	56
Arrête d’Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0084.....	56
Arrêté délivrant l'honorariat M Jean-paul hetroy, maire honoraire de saulchoy.....	57
Arrêté délivrant l'honorariat M. Bernard PION, maire honoraire de Montreuil-sur-mer.....	57

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES.....57**

**BUREAU DES INSTITUTIONS LOCALES ET DE L INTERCOMMUNALITE.....57**

Arrêté portant approbation des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d’Hesdin.....	57
--	----

**DIRECTION RÉGIONALE DE L’ENVIRONNEMENT, DE L’AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....57**

**Service Milieux et Ressources Naturelles Division Nature et Paysages.....57**

Arrêté préfectoral autorisant la capture temporaire et le relâcher d’amphibiens d’espèces protégées à des fins scientifiques (Dérogation à l'article L.411-2 du code de l'environnement) au bénéfice du Syndicat mixte EDEN 62.....	57
---	----

**DIRECCTE NORD/PAS-DE-CALAIS – UNITE TERRITORIALE DU PAS -DE-CALAIS.....59**

**services à la personne.....59**

Portant délégation de signature de monsieur jean-françois benevise, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l’emploi du nord - pas-de-calais, dans le cadre de ses compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail et du code rural et de la pêche maritime.....	59
Récépissé de déclaration d’un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/809563950 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail par Monsieur Nicolas VAQUEZ,.....	59
Récépissé de déclaration d’un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° sap/515250181 et formulée conformément à l'article l. 7232-1-1 du code du travail par Madame Caroline DUJARDIN,.....	60

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/808924831 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail par Monsieur Geoffrey GRUSON,.....	60
Récépissé de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° sap/494996374 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail par Monsieur Philippe COTREZ,.....	61

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION DES POPULATIONS.....61**

Arrête relatif a l'organisation de rassemblement de coqs de combats Monsieur JC BOLIN à HABARCQ, responsable du gallodrome,.....	61
Arrête relatif a l'organisation de rassemblement de coqs de combats Monsieur Richard HENNION GREY, responsable du gallodrome,.....	63
Arrête préfectoral portant déclaration d'infection de loque américaine n°20150423-15 à AMBRICOURT.....	64
Arrête préfectoral portant déclaration d'infection de loque américaine n°20150423-15 sur les communes de AMBRICOURT, CANLERS , CREPY, MAISONCELLE, TILLY CAPELLE, TENEUR, TRAMECOURT, VERCHIN. ....	64

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....65**

**Service de l'Environnement et de l'Aménagement durable.....65**

Arrête Préfectoral portant modification de la composition de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles du Pas-de-Calais.....	65
--	----

**Service de l'économie agricole.....66**

Arrête désignant les membres de la section groupements agricoles d'exploitation en commun (cdoa).....	66
---	----

**SERVICE URBANISME.....67**

Arrête d'approbation de la carte communale de AVESNES LES BAPAUME.....	67
--	----

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORD-PAS-DE-CALAIS.....67**

**Service Permanence et Continuité des soins.....67**

Arrête portant modification de la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du Pas-de-Calais.....	67
---	----

## CABINET

### BUREAU DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Arrête portant publication de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires de chiens de 1ère 2ème catégories et de chiens dangereux

par arrêté du 05 mai 2015

Article 1er : La liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires de chiens de 1ère – 2ème catégories et de chiens dangereux en application de l'article L 211-13-1 du Code Rural figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 1er Avril 2015 susvisé, portant publication de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires de chiens de 1ère – 2ème catégories et de chiens dangereux, est abrogé.

Article 3 : Lorsqu'un Maire décide de faire procéder à la formation d'un propriétaire de chien de 1ère – 2ème catégories ou dangereux, la personne habilitée à dispenser cette formation et à délivrer l'attestation d'aptitude est choisie par le détenteur de l'animal parmi les formateurs inscrits sur la liste ci-annexée. Les frais de la formation sont à la charge du propriétaire du chien.

Article 4 : En l'absence de personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires de chiens de 1ère – 2ème catégories et de chiens dangereux dans le département, il peut être fait appel à un formateur inscrit sur la liste établie par la préfecture d'un autre département.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, M. le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais, Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations, Mesdames et Messieurs les Maires du département du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour la Préfète,  
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,  
signé Béatrice STEFFAN.

ANNEXE : Liste des personnes habilitées à dispenser la formation aux propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégories et chiens dangereux

Identité	Adresse Professionnelle	Commune	Tél	Diplôme – Titre - Qualité	Lieux de Formation	Commune	Date de fin validité
DUCATEZ Céline	7, rue de pernes	VALHUON	06 12 53 20 86	CESCCAM	Salle communale – rue d'Huclier	VALHUON	30 Mai 2015
VENDEVILLE Michel	26 Les Marais – Boulevard Voltaire	BOULOGNE SUR MER	0661717597	MOFFA (SCC)	11 bis rue Lozembrune	WIMILLE	1 <sup>er</sup> Juin 2015
LEFEVRE Michelle	Z.I Avenue Paul Plouvier	DIVION	03 21 61 31 18	Educateur Canin	à domicile chez les particuliers		12 Octobre 2015
HELIN Nathalie	22/53, Appt 53 – Boulevard Albert 1 <sup>er</sup>	VILLENEUVE D'ASCQ	03 20 72 68 56	MOFFA (SCC)	à domicile chez les particuliers		14 Février 2016
DELANNOY Jean-Michel	Club d'éducation canine – rue du Bouvier	BLAIRVILLE	06.03.67.02.84	Moniteur de Club	Club d'éducation canine – rue du Bouvier	BLAIRVILLE	18 Janvier 2017
OBIN Gilles	163 rue Fernand Desmazières	VERQUIN	06 25 85 73 39	Educateur canin	163 rue Fernand Desmazières et au domicile des particuliers	VERQUIN	3 Mars 2018
DEBIENNE Gilles	195 rue de l'Epinette Nord	BUSNES	06 37 93 09 22	Educateur canin	Au domicile des particuliers		23 Septembre 2018
DELOUIS José	CECRO – 16 rue de la Briqueterie	SAILLY SUR LA LYS	06 21 02 18 02 03.28.22.26.39	Moniteur de Club (CNU)	CECRO – 16 rue de la Briqueterie et à domicile chez les particuliers	SAILLY SUR LA LYS	11 Juin 2019
DENIS Yvon	8 rue Bria	VAULX-VRAUCOURT	03 61 33 70 63	Moniteur de Club (CNU)	CTECA - Rue des Eglantines	ARRAS	11 Août 2019
OCCRE Danielle épouse VENDEVILLE	16 chemin de Varsovie	LIEVIN	06.71.60.88.57	Educateur canin	rue du tilloy	HENIN BEAUMONT	8 Décembre 2019
COOL Didier	Rue Leblond - ZI	DOURGES	06 80 47 96 08	Certificat Technique degré 1 <sup>er</sup>	Rue Leblond - ZI	DOURGES	8 Décembre 2019
REVILLON Fabrice	Rue Gustave Eiffel	ARRAS	06 48 17 50 77	Moniteur de Club (CNU)	CEC – Rue du Stade	ACHIET LE GRAND	8 Décembre 2019
MONIER Nathalie née BOUCHEZ	8 rue Jules Weppe	BEUVRY	06.21.84.24.99	Entraîneur Club (CNU)	CEC - 8 rue Jules Weppe	BEUVRY	22 Décembre 2019

Identité	Adresse Professionnelle	Commune	Tél	Diplôme – Titre – Qualité	Lieux de Formation	Commune	Date de fin de validité
LECUYER Philippe	1016 rue Maxence Van Der Meersch	CUCQ	06 74 7250 44	Moniteur de Club (CNU)	1016 rue Maxence Van Der Meersch à CUCQ et au domicile des particuliers		18 Janvier 2020
GAILLARD Danielle	12 rue Désiré Lemaire	ELEU DIT LEAUWETTE	06.62.36.69.06	Moniteur de Club	Club Cynophile de l'Arbre de Condé – Boulevard de la Plaine	GRENNAY	29 Janvier 2020
ELMACIN Nicolas	75 rue Héraclès - Bât G	LIEVIN	06,58,34,78,54	Educateur canin	Au domicile des particuliers		26 Février 2020
BRIDENNE Caroline née DELABRE	24 rue de Perrochel	BOULOGNE SUR MER	03.21.31.51.51	Docteur Vétérinaire	24 rue de Perrochel	BOULOGNE SUR MER	19 Mars 2020
LOBIDEL Eric	293 avenue Mitterrand	SAINS EN GOHELLE	06.58.97.00.75	Educateur canin	293 avenue Mitterrand	SAINS EN GOHELLE	19 Mars 2020
MERLEN Marc	Chemin des Régniers	CALAIS	06.11.23.71.73	Educateur canin	Chemin des Régniers	CALAIS	19 Mars 2020
CHOTEAU Aurélie	40 rue Jules Ferry	DAINVILLE	06.75.89.29.88	Educateur canin	à domicile chez les particuliers		19 Mars 2020
LENNE Christine	rue du rivage	SAINT-MARTIN LAERT AU	06 10 76 84 38	Moniteur de club (SCC)	rue du rivage	SAINT-MARTIN LAERT AU	19 Mars 2020
MASSULEAU Sylvie	rue du rivage	SAINT-MARTIN LAERT AU	03 21 98 56 39	MoFFA (SCC)	rue du rivage	SAINT-MARTIN LAERT AU	19 Mars 2020
CAPON Jean-Claude	rue du rivage	SAINT-MARTIN LAERT AU	03 21 98 50 34	Moniteur de club (SCC)	rue du rivage	SAINT-MARTIN LAERT AU	19 Mars 2020
DEGAND Denis	Salle communale – Espace François Mitterrand	VITRY ARTOIS EN	03 21 15 00 94	Educateur canin	Salle communale – Espace François Mitterrand	VITRY ARTOIS EN	19 Mars 2020
DEGARDIN Alain	191 rue Jean Baptiste Défernez	LIEVIN	03.21.44.20.44	Docteur Vétérinaire	191 rue Jean Baptiste Défernez	LIEVIN	21 Avril 2020
LAURENT Bruno	Rue des Garennes	CALAIS	06.61.19.17.81	MoFAA (SCC)	Rue des Garennes	CALAIS	21 Avril 2020

## BUREAU DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

par arrêté du 11 décembre 2014

Article 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

### Médaille ARGENT

ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
Monsieur CAUWET Jean-Louis  
Conseiller municipal de MERCATEL  
Monsieur LECOUTRE Daniel  
Ancien adjoint au maire de ECOIVRES  
Monsieur LEQUETTE Eric  
Adjoint au maire de MERCATEL  
Monsieur MASTIN Philippe  
Maire de MERCATEL

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
Monsieur GOBERT MARC  
Adjoint au maire de WITTERNESSE  
Monsieur LUCAS JEAN-PIERRE  
Conseiller municipal de VIOLAINES  
Monsieur MEDVEJSEK CHRISTIAN  
Conseiller municipal de HAILLICOURT  
Monsieur SANSEN JEAN PIERRE  
Adjoint au maire de RUITZ

ARRONDISSEMENT DE CALAIS  
Madame ROHART MARIE-ANDREE née PARISSEAU  
Maire de HERBINGHEN

ARRONDISSEMENT DE LENS  
Madame DELFOSSE CHRISTINE née DOMAGALA  
Adjoint au maire de LIBERCOURT  
Monsieur DELFOSSE LEON (En retraite)  
Conseiller municipal de LIBERCOURT

Monsieur DEPOORTERE FRANCIS  
Adjoint au maire de LOISON-SOUS-LENS  
Monsieur MACIEJASZ DANIEL  
Maire de LIBERCOURT  
Monsieur THIRION JEAN-PIERRE  
Adjoint au maire de FOUQUIERES-LEZ- LENS  
Madame WILCZEK MONIQUE née KUCHARSKI  
Conseiller municipal de LIBERCOURT

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL  
Monsieur HIBON Michel  
Ancien conseiller municipal de FRESSIN  
Monsieur SALOME Guy  
Ancien conseiller municipal de FRESSIN

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
Monsieur BOUREZ GUY  
Ancien conseiller municipal de SERQUES  
Monsieur COULON André  
Ancien adjoint au maire de NORT-LEULINGHEM

Médaille VERMEIL

ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
Monsieur BONNERRE Yves  
Adjoint au maire de BAPAUME  
Monsieur BRIDOUX Michel  
Ancien conseiller municipal de ECOIVRES  
Monsieur DINGREVILLE Albert  
Ancien maire de GAUDIEMPRE  
Monsieur LEFEBVRE Eugène  
Conseiller municipal de BAPAUME  
Monsieur PECQUEUR Alain  
Ancien adjoint au maire de FOSSEUX  
Monsieur PETIT Christian  
Ancien adjoint au maire de FOSSEUX

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
Monsieur BRILLON ETIENNE  
Adjoint au maire de BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
Monsieur LALLEMAND PAUL  
Conseiller municipal de NOYELLES-LES-VERMELLES  
Monsieur NOE RENE  
Adjoint au maire de LORGIES

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER Monsieur PETIT EMILE  
Maire de LANDRETHUN-LE-NORD  
Monsieur POULAIN ALAIN  
Adjoint au maire de LANDRETHUN-LE-NORD

ARRONDISSEMENT DE CALAIS  
Monsieur BEUTIN LOUIS (En retraite)  
Ancien maire de BOURSIN  
Monsieur GEST HUBERT (En retraite)  
Ancien maire de HERBINGHEN

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL  
Madame BOCHENT Eveline  
Adjoint au maire de MERLIMONT  
Monsieur PETIT Michel  
Adjoint au maire de MERLIMONT

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
Monsieur HIRAUT Jean-Claude  
Maire de TOURNEHEM SUR LA HEM

Médaille OR

ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
Monsieur DELEVOYE Jean-Paul  
Ancien maire de BAPAUME

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
Monsieur BAILLY Roland  
Adjoint au maire de VAUDRINGHEM  
Monsieur LECOCQ GERARD  
Ancien maire de NORT-LEULINGHEM

Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

#### Médaille ARGENT

##### ARRONDISSEMENT D'ARRAS

Monsieur ACCURSI Filippo  
Adjoint technique principal, Maire de WASQUEHAL  
Monsieur ACKAERT Jean-Paul  
Maître ouvrier, Centre Hospitalier de WATTRELOS  
Madame BARETTE Isabelle née DARCQUE  
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de BIACHE-ST-VAAST  
Madame BECU Cécilia  
Adjoint administratif territorial 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU ST-POLOIS  
Madame BERNARD Martine  
Adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE  
Madame BOUCHER Aline née CHARTAUX  
Aide médico-psychologique, HOPITAL LOCAL de ST POL SUR TERNOISE  
Madame BOURDREL Corinne  
Infirmière en soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame BOUSSU Virginie née VOYEZ  
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de BAPAUME  
Madame BRASME Olivia née WAXIN  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame CALLOT Christine  
Infirmière D.E de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame CAMBRONNE Delphine  
Attaché principal, MAIRIE de ST-LAURENT-BLANGY  
Monsieur CANIVET Michel  
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNAUTE URBAINE de ARRAS  
Monsieur CAPILLON Patrick  
Ouvrier professionnel qualifié, E.P.D.A.E.A.H. de ARRAS  
Monsieur CAPLIER Pascal  
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur CARPENTIER Sébastien  
Agent de maîtrise, COMMUNAUTE URBAINE de ARRAS  
Madame CATTOEN Elisabeth née RIFFLART  
Infirmière D.E de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur CAUDRON Vincent  
Adjoint technique territorial 1ère classe ETB ENS, CONSEIL REGIONAL  
NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame CHARPENTIER Brigitte née BOURCEREAU  
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de DAINVILLE  
Monsieur CHOPIN Serge  
Adjoint technique territorial 1ère classe ETB ENS, CONSEIL REGIONAL  
NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame CHOUANIERE Valérie  
Professeur d'enseignement artistique de cl. normale, MAIRIE de ARRAS  
Madame COCQUEMAN Colette née TELLIER  
Agent des services hospitaliers qualifié, HOPITAL LOCAL de ST POL SUR TERNOISE  
Madame CORNIER Marie-Thérèse née BENARD  
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de DAINVILLE  
Madame COUADIER Béatrice née LETOMBE  
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE de ARRAS  
Madame COUROUBLE Annie née BREHON  
Puéricultrice de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame COUSIN Christiane née PETAIN  
Aide-soignante de classe exceptionnelle, HOPITAL LOCAL de ST POL SUR TERNOISE  
Madame DARTOIS Jocelyne née LOISON  
Rédacteur, MAIRIE de ARRAS  
Monsieur DEBONNE Franck  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de ST-LAURENT-BLANGY  
Monsieur DELASSUS Daniel  
Agent de maîtrise, MAIRIE de FREVENT  
Monsieur DELCOURT Michel  
Adjoint technique principal, MAIRIE de SIN LE NOBLE  
Monsieur DENGREVILLE Denis  
Adjoint technique territorial 1ère classe ETB ENS, CONSEIL REGIONAL  
NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame DENNE Claudine née ALLART  
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de DOULLENS  
Madame DENOYELLE Sophie  
Assistante médico-administrative cl. normale, CENTRE HOSPITALIER de VALENCIENNES  
Madame DESBUISSONS Fabienne née WILQUIN  
Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame DEVAUX Nathalie née MOUCHON  
Puéricultrice 3ème grade, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS



Madame DUBUS Nicole  
Diététicien cadre de santé , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur DUFOUR David  
Adjoint technique principal de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Madame DUFOUR Séverine née LOUVET  
Assistante médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame DUHAMEL Myriam  
Aide-soignante de classe supérieure , CENTRE HOSPITALIER de BAPAUME  
Madame DUHAMEL Sylvie née CHOCHOY  
Adjoint administratif 2ème classe , SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS  
Madame DUSAUTOY Sylvie née SAVARY  
Adjoint technique territorial 1ère classe ETB ENS , CONSEIL REGIONAL  
NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame GOGNEAUX Véronique  
Infirmière psychiatrique en soins généraux et spécialisés 2ème grade ,  
CENTRE HOSPITALIER de DOUAI  
Monsieur HAVET Frédéric  
Agent de maîtrise , MAIRIE de ESTAIRES  
Madame HU Corinne née LEBAS  
Adjoint technique de 2ème classe , MAIRIE de ST-LAURENT-BLANGY  
Madame HUBAUX Sandrine née GONNAY  
Adjoint technique 1ère classe , SIVU-RPI ACHEVILLE , ARLEUX, FRESNOY, WILLERVAL  
Monsieur HUMEZ Vincent  
Technicien , MAIRIE de DOUAI  
Madame JOLIBOIS Sandrine  
Adjoint technique 1ère classe , MAIRIE de DAINVILLE  
Madame JOYEZ Chantal  
Educateur des APS principal de 1ère classe , MAIRIE de ST-LAURENT-BLANGY  
Madame JUSTE Isabelle née BRAULE  
Adjoint administratif 1ère classe , SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS  
Madame LACROIX Véronique  
Psychomotricienne classe normale , E.P.D.A.E.A.H. de ARRAS  
Madame LAMBERT Odile née LEMOINE  
Rédacteur principal 1ère classe , CONSEIL GENERAL DU PAS-DE-CALAIS  
Madame LARGILLIERE Patricia née LEVEL  
Aide-soignante classe supérieure , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame LECOUTRE Natacha  
Adjoint technique 2ème classe , MAIRIE de LOMME  
Madame LEFEBVRE Chantal née VANDEVILLE  
Aide-soignante classe supérieure , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame LEGRAND Pascale née LEBRUN  
Adjoint technique principal de 2ème classe , MAIRIE de ST-LAURENT-BLANGY  
Madame LEMOINE Christiane née GREMONT  
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur LEROUX Stéphane  
Agent de maîtrise , CENTRE HOSPITALIER de BAPAUME  
Madame LEU Christelle née DESCAMPS  
Adjoint technique territorial 1ère classe ETB ENS , CONSEIL REGIONAL  
NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame LOURDELLE Anne née DEMONT  
Aide-soignante classe normale , CENTRE HOSPITALIER de DOULLENS  
Monsieur MASIERO David  
Technicien , MAIRIE de DOUAI  
Monsieur NOIREZ Eric  
Adjoint technique de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Monsieur PARENT Frédéric  
Adjoint technique territorial , CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de FREVENT  
Madame PEREZ Pilar  
Agent des services hospitaliers , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame PESANT Laurette née GERARD  
Adjoint administratif 1ère classe , SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS  
Madame PETIT Valérie  
Aide médico-psychologique cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER de DOULLENS  
Madame PLEZ Marie-Claude née DELBOVE  
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de BAPAUME  
Monsieur PLOUVIER Fabrice  
Adjoint technique territorial 1ère classe ETB ENS , CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame PONCHEL Laurence née DELPLANQUE  
Agent des services hospitaliers qualifié , CENTRE HOSPITALIER de BAPAUME  
Madame POREZ Valérie  
Adjoint administratif principal 1ère classe , SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS  
Madame PORTEMONT Marie-Pierre née LAURENT  
Aide-soignante de classe supérieure , HOPITAL LOCAL de ST POL SUR TERNOISE  
Monsieur POTIER Lionnel  
Adjoint technique principal de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS

Madame RABIN Catherine née MONTADOR  
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame ROBBE Nathalie née CARDON  
Infirmière , CENTRE HOSPITALIER de DOUAI  
Madame RONCIER Marylène  
Agent d'entretien territorial, MAIRIE de VIMY  
Monsieur SALOME Vincent  
Ingénieur, MAIRIE de DOUAI  
Madame SIEWIERA Elzbieta  
Adjoint technique principal de 1ère classe , MAIRIE de ARRAS  
Madame THERIER Valérie  
Adjoint administratif principal de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Madame THERY Nathalie née LETIERCE  
Rédacteur principal de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Monsieur THIRE Bernard  
Adjoint technique principal 2ème classe , COMMUNAUTE URBAINE de ARRAS  
Madame TISON Corinne née MORENVAL  
Infirmière D.E classe supérieure , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame TOURNEMAINE Myriam  
Attaché territorial, MAIRIE de ANZIN-SAINT-AUBIN  
Madame VANCAEYZEELE Nadine née LAMAND  
Attaché territorial , CONSEIL GENERAL DU PAS-DE-CALAIS de ARRAS  
Monsieur VAST Dominique  
Adjoint technique territorial pal 2ème cl., MAIRIE de ST POL SUR TERNOISE  
Monsieur VINIACOURT Patrick  
Adjoint technique principal , SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS  
Monsieur VOISIN Philippe  
Agent de maîtrise , COMMUNAUTE URBAINE de ARRAS  
Madame VOYEZ Jeanne-Marie née LEBRUN  
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de BAPAUME  
Madame WASSELARD Sabine  
Agent des services hospitaliers , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame YACINE Monique  
Adjoint technique de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS

#### ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

Madame ANDRY CAROLINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER  
de BETHUNE  
Monsieur BARAT THIERRY  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM de BETHUNE  
Madame BEAUCOURT ANNE née GLOWNIA  
ATSEM 1ERE CLASSE, MAIRIE de VERMELLES  
Monsieur BECART JOEL  
INFIRMIER, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Monsieur BEE DIDIER  
DGA 20 A 40000 HABITANTS, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Madame BEILLIART CHANTAL  
AGENT SOCIAL 2EME CLASSE, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS  
Monsieur BERTHELIN LAURENT  
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Madame BOURGEOIS PATRICIA née DESFACHELLES  
AGENT DE GESTION ADMINISTRATIVE, CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T DU PAS-DE-CALAIS de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Monsieur BRONGNIART DOMINIQUE  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Monsieur CAMPAGNE GUY  
INFIRMIER PSYCHIATRIQUE CL SUP, E.P.S.M LILLE METROPOLE de  
ARMENTIERES  
Madame CARON CHRISTINE  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur COUDEVILLE MICHEL  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de BARLIN  
Madame COUSIN SERVANNE née RIFFLART  
MANIPULATRICE ELECTRO-RADIO, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame COUSSEMAGQ BETTY née COUPET  
INFIRMIERE PSYCHIATRIQUE CL SUP, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Madame DARRAS FREDERIQUE née PALUSKIEWICZ  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame DE BOUVERE NATHALIE née SMUGA  
INFIRMIERE CLASSE SUPERIEURE, CENTRE HOSPITALIER de ROUBAIX  
Madame DEGORRE VALERIE née LEROY  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur DELASSUS DANY  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Madame DELCROIX LAURENCE  
TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 1ERE CLASSE, CENTRE HOSPITALIER de TOURCOING  
Madame DELEPIERRE SIMONE  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur DESBUISSON BRUNO  
INFIRMIER, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES

Madame DHONT ANNE SOPHIE née LOUCHART  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER  
de BETHUNE  
Monsieur DOMBROWSKI JEAN PAUL  
ATTACHE PRINCIPAL - DETACHEMENT SUR EMPLOI FONCTIONNEL DE DGS, UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT  
HYDRAULIQUE DU NORD de RADINGHEM EN WEPPEES  
Madame DUBUISSON PATRICIA née DEFURNE  
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES,  
MAIRIE de LOZINGHEM  
Madame DUCROND CORINNE née TOURSEL  
INFIRMIERE CADRE DE SANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER  
de BETHUNE  
Madame DUHAMEL CATHERINE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTRICE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur DUPRIEZ DAVID  
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, S.I.V.O.M.DES DEUX CANTONS de HAINES  
Madame DUTOIT VERONIQUE  
INFIRMIERE BLOC OPERATOIRE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame FAUQUETTE DOMINIQUE  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame FERMON SYLVIE née DUFOUR  
INFIRMIERE ANESTHESISTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame FERNAGUT LYDIE née FERONT  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame FIEVE SYLVIE née DEBOUVRY  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur FISCHER PASCAL  
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Madame GALLET CATHY  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame GELINEAU CHANTAL née DUVAL  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE de LAVENTIE  
Madame GODEBILLE CORINNE  
INFIRMIERE, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Madame GODEBILLE JEAN PAUL  
INFIRMIER, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Monsieur GOESSENS ERIC  
AGENT ENTRETIEN QUALIFIE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame GRUCHOT VIRGINIE née BERNARD  
INFIRMIERE CADRE DE SANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur HARVENGT DENIS  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2EME CLASSE, MAIRIE de RUITZ  
Madame HEBANT MARIE LAURE  
INFIRMIERE D.E. CLASSE NORMALE, E.P.S. " LES ERABLES " de LA BASSEE  
Monsieur HELLEBOID LAURENT  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, MAIRIE de SAINT-VENANT  
Madame HENON DELPHINE née DELANNOY  
INFIRMIERE SOINS GENERAL HORS CLASSE, COMMUNAUTE DU BRUAYSIS de BRUAY LA BUISSIERE  
Monsieur HOCHART THIERRY  
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE de VIOLAINES  
Monsieur HUGUES LAURENT  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE de CAUCHY A LA TOUR  
Madame JOSEPH MURIELLE née ROSE  
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE de ISBERGUES  
Madame JOURDE VERONIQUE née PARMENT  
AGENT SOCIAL 2EME CLASSE, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS de BETHUNE  
Madame KACZMAREK FRANCOISE  
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE,  
MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Madame KERGOAT PATRICIA née KUBIAK  
CADRE DE SANTE PARAMEDICAL, E.P.S.M. VAL DE LYS -  
ARTOIS de SAINT-VENANT  
Monsieur KROLSKI HENRI  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE, REGION NORD  
PAS DE CALAIS de LILLE  
Madame LAMOUR SIBYLLE née AUGAY  
SAGE FEMME, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame LECIGNE SOPHIE ANNE  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur LEDUC LAURENT  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame LEFORT CLAUDIE née BLANQUART  
AGENT ENTRETIEN QUALIFIE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER  
de BETHUNE  
Madame LEROY BRIGITTE née DUFOUR  
INFIRMIERE PSYCHIATRIQUE, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Madame LESERT CORINNE née LEBEZ  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2EME CLASSE, MAIRIE de DOUVVIN

Madame LESIX FLORENCE née GOSSELIN  
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1ERE CLASSE, MAIRIE de HAILLICOURT  
Madame LETURGIE BRIGITTE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE, REGION NORD - PAS DE CALAIS de LILLE  
Madame LONGUEMART CORINNE née DEHOSSE  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame LOUCHIE ANNE MARIE née MIRLIER  
ADJOINT ADMINISTRATIF, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Monsieur LUCZAK PATRICK  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Madame LUKASZEWICZ ELISABETH  
INFIRMIERE DE DE CLASSE SUPERIEURE, CENTRE HOSPITALIER de SECLIN  
Monsieur MAHIEU ANDRE  
MAÎTRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur MAQUET MICKAEL  
AGENT DE MAITRISE, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Madame MARKOWIAK NADINE  
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Madame MARLIERE VIRGINIE née LUTHUN  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame MARQUIS NADINE née CARIA  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2EME CLASSE, MAIRIE de DOUVRIN  
Madame MAURICE MICHELE  
INFIRMIERE D.E. CLASSE SUPERIEURE, E.P.S. " LES ERABLES " de LA BASSE  
Madame MELIN MARYLENE  
ASSISTANTE MEDICO-ADM., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame MICHALSKI NELLY  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE, REGION NORD- PAS DE CALAIS de LILLE  
Madame MORONVAL VALERIE  
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE de ISBERGUES  
Madame OLIVIER SANDRINE née ALEXANDRE  
REDACTEUR, MAIRIE de RUITZ  
Madame OUDOIRE CHRISTELLE née MESUREUR  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de ISBERGUES  
Madame PARENT VALERIE née MARSEILLE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de HAILLICOURT  
Madame PARMENTIER PEGGY née TEILHET  
ASSISTANTE MEDICO-ADM., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur PECKEU JEROME  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame PENEL VERONIQUE née LEPRETRE  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame PETIT VALERIE  
EDUCATRICE SPECIALISEE, E.P.S.M. VAL DE LYS - ARTOIS de SAINT-VENANT  
Madame PETITPRETZ STEPHANIE née BOULANGER  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame PEUVREL ANNIE  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame PIETRUSZKA SYLVIE née KOCINSKI  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de BILLY-BERCLAU  
Monsieur PLATEL JEAN-FRANCOIS  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, S.I.V.O.M.DES DEUX CANTONS de HAINES  
Madame PONCHEL FABIENNE  
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPALE 2EME CLASSE, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LILLERS  
Monsieur POTIN ARNOLD  
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE de VIOLAINES  
Madame PRUVOT ESTELLE  
ORTHOPHONISTE CLASSE NORMALE, E.P.S.M. VAL DE LYS - ARTOIS de SAINT-VENANT  
Monsieur QUAGHEBEUR BRUNO  
INFIRMIER PSYCHIATRIQUE CL SUP, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Monsieur REGNIER MICHEL  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Madame RIMBERT VALERIE  
INFIRMIERE CADRE DE SANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur RITEL EDDY  
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE  
Madame ROGER PATRICIA  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame SADLEJ ANNE née SANTERRE  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame SEGARD MIREILLE née WIMEZ  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur SENCE OLIVIER  
INGENIEUR PRINCIPAL - DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES, COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES de ISBERGUES  
Monsieur TANCHON JACKY  
AIDE SOIGNANT CLASSE NORMALE, E.P.S.M. VAL DE LYS - ARTOIS de SAINT-VENANT  
Madame TANCHON SOPHIE née WATTEZ

ADJOINT ADMINISTRATIF HOSPITALIER 1 CL, E.P.S.M. VAL DE LYS - ARTOIS de SAINT-VENANT  
Monsieur THUEUX BRUNO  
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE de VIOLAINES  
Madame TURBIEZ BEATRICE née DUMETZ  
AGENT SOCIAL 2EME CLASSE, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS de BETHUNE  
Madame VALLART MARCELLE née HANNOIR  
TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER, E.P.S.M LILLE METROPOLE  
de ARMENTIERES  
Madame WAILLY CORINNE née OGRODOWCZYK  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur WESTERLYNCK MICHEL  
AGENT DE MAITRISE, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Monsieur WOUTS BENOIT  
INGENIEUR TERRITORIAL, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD de LILLE

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER  
Madame BALY JEANNINE  
Adjoint technique 2e cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur BELLART PASCAL  
Adjoint technique principal 1ère cl., SYNDICAT MIXTE EDEN 62 de DESVRES  
Monsieur BOURET JEAN-LOUIS  
Adjoint technique principal 2e cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur BRUNET JEAN-MARIE  
Adjoint administratif 2e cl., MAIRIE de RINXENT  
Monsieur CREMEAUX THIERRY  
Adjoint technique principal 1ère cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Madame DE SCHUYTENEER MARIE-THERESE née DANDRES  
Adjoint administratif principal 2e cl., MAIRIE de WIMILLE  
Madame DUPONT ISABELLE  
Adjoint administratif, MAIRIE de AMBLETEUSE  
Monsieur DUTERTRE ERIC  
Agent de maîtrise, MAIRIE de RINXENT  
Monsieur FOURNIER LEON  
Adjoint technique 1ère cl., MAIRIE de CONDETTE  
Monsieur GODART GEORGES  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur GUIBON MARC  
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DR DUCHENNE de BOULOGNE-SUR-MER  
Madame LEPORCQ CATHERINE  
Agent social 2e cl., CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BOULOGNE-SUR-MER  
Monsieur MENU DAVID  
Agent de maîtrise, MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Madame MUTTEZ FLORENCE  
Adjoint administratif principal 2e cl., CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur PENEL ANDRE  
Adjoint technique 1ère cl., CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame PERNIN MARIE-LOUISE née DUFLOS  
Adjoint technique 2e cl., MAIRIE de OUTREAU  
Madame POUILLY VALERIE née LANNOY  
Adjoint technique 1ère cl., CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur RAUX CHRISTOPHE  
Adjoint technique principal 1ère cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Madame REGNIER MICHELE née MARTEL  
Agent social 2e cl., CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BOULOGNE-SUR-MER  
Madame RICHARD CATHERINE  
Auxiliaire de puériculture principale 2e cl., CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de DESVRES  
Monsieur TOULLEC YVES  
Attaché territorial, MAIRIE de BOULOGNE SUR MER

ARRONDISSEMENT DE CALAIS  
Monsieur BERNARD OLIVIER  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame BOUIFER Fadela née AYAD  
REDACTEUR, MAIRIE de CALAIS  
Monsieur BOUIN CHRISTOPHE  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame BOUTOILLE NATHALIE née TOUSSAINT  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Monsieur BUTOR LUDOVIC  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame COURTOIS SOPHIE née DUPONT  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Monsieur DECOCQ OLIVIER  
REDACTEUR TERRITORIAL, CIAS DES TROIS PAYS  
Madame DELANGE NATHALIE née LEROY  
EDUCATEUR T. JEUNES ENFANTS, MAIRIE de CALAIS  
Madame DELDREVE FABIENNE née VIEILLARD  
ADJT ADM PPAL 1ERE CL, MAIRIE de CALAIS

Madame DIMPRES KARINE  
ADJ TECH TTAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame DUBOIS MARIE-LINE née DUBUIS  
ADJT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame GRIERE CAROLINE née CADART  
ERGOTHERAPEUTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame HAMY NICOLE  
ADJT ADM PPAL 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame HOCHART Daisy née BOURBIAUX  
ADJT ADM PPAL 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Monsieur LAMBERT MICHEL  
ADJT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame LECOMTE MARTINE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame LEFEBURE ISABELLE née FRANCOIS  
ATTACHE PRINCIPAL, MAIRIE de CALAIS  
Madame LEMAIRE DELPHINE  
ADJT TRECHNIQUE 2E CLASSE, VILLE DE GUINES  
Monsieur MANTEZ STEEVES  
INFIRMIER, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame MARLOW ANGELIQUE née THOMAS  
ADJT ADM PPAL 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Monsieur MICHENEAU ALAIN  
INGENIEUR PPAL, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur MINARD ALAIN  
ADJ TECH TER DE 1ERE CLASSE, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame PLOUVIN ISABELLE née DENEUVILLE  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame POLLEZ SABINE née HOSAERT  
ADJT ADMINISTRATIF, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Monsieur QUEVAL DAVID  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Monsieur QUIQUET HERVE  
ADJT TECH PPAL 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame SEILLIER CATHERINE née MULARD  
ADJT ADM PPAL 1ERE CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame TYRAKOWSKI ALICE née URBANIAK  
ADJT ADM PPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de CAMPAGNE-LES-GUINES  
Monsieur VANLEENE PATRICK  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS  
Madame ACCOU DELPHINE née ROGEZ  
ASSISTANTE MÉDICO ADMINISTRATIVE, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame ADAMSKI PASCALINE née QUEVILLARD  
ÉDUCATRICE JEUNES ENFANTS, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur ALLARD LEON  
AGENT DE MAÎTRISE, COMMUNAUTE D'AGGLO LENS-LIEVIN de LENS  
Madame BACOT CORINNE née BERANGER  
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame BALA SONIA  
ADJOINT TECHNIQUE 2E CLASSE, MAIRIE de LENS  
Madame BASCOULARD GAETANE  
AIDE-SOIGNANTE CL SUP, GROUPE HOSPITALIER LOOS HAUBOURDIN  
Monsieur BEAUCHET OLIVIER  
INFIRMIER ANESTHÉSISTE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame BEAUCHET VALERIE née EROUART  
INFIRMIÈRE ANESTHÉSISTE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame BELLAMY SANDRINE  
ATSEM 1E CL, MAIRIE de HERSIN-COUPIGNY  
Madame BLANQUET NATHALIE née VERNAET  
PSYCHOMOTRICIENNE CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame BLONDEAU CATHY née CORDIER  
ANIMATEUR, MAIRIE de COURRIERES  
Monsieur BOCQUILLON CHRISTOPHE  
AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL, MAIRIE de HARNES  
Monsieur BOGAERT MARC  
INGÉNIEUR PRINCIPAL - DIRECTEUR, COMMUNAUTE D'AGGLO HENIN-CARVIN  
Madame BOURGOIS VERONIQUE née RENARD  
ADJ TECH TER 1E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame BOURSIER FLORENCE née DOCQUOIS  
ATSEM PAL 2E CL, MAIRIE de COURRIERES  
Madame BUDNIEWSKI PATRICIA née VENDEVILLE  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur CAILLEAUX SEBASTIEN  
ADJOINT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de LEFOREST  
Monsieur CAMERLYNCK STEPHANE  
ADJ TECH TER PAL 1E CL, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de HENIN BEAUMONT

Monsieur CARAMIAUX ERIC  
ADJOINT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de LIEVIN  
Madame CASSEL ARMELLE née THOMAS  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame CASTELAIN CHRISTINE née GROUX  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur CHARA ABDELKADER  
ANIMATEUR PRINCIPAL 1E CL, MAIRIE de SALLAUMINES  
Madame CHARLES GENEVIEVE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Monsieur CHEVALIER FRANCK  
TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CL, COMMUNAUTE D'AGGLO LENS-LIEVIN de LENS  
Madame CLAIRET BEATRICE née DECOOPMAN  
ADJOINT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de LENS  
Madame CLARYS CHRISTINE  
ADJOINT TECHNIQUE PAL 2E CL, MAIRIE de LENS  
Madame CORENFLOS BEATRICE née DUMOULIN  
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PAL 1E CL, MAIRIE de LENS  
Monsieur CUISSE ROLAND (En retraite)  
MAÎTRE OUVRIER PRINCIPAL, EPSM LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Madame CUVILLON NATHALIE née STASSIEVITCH  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2E CL, MAIRIE de CARVIN  
Madame DAMIENS BRIGITTE née BASTIN  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2E CL, MAIRIE de DROCOURT  
Madame DARRE DELPHINE née CHOIN  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur DE CLERCQ CHRISTOPHE  
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame DEBRAY CLAUDIANE née THOREZ  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Monsieur DEBUISSON SERGE  
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, MAIRIE de OIGNIES  
Madame DEGOUY SANDRINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 1E CL, MAIRIE de BULLY LES MINES  
Monsieur DEMARLE THIERRY  
INFIRMIER D.E. 2E GRADE, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur DESBONNET MARC  
ADJ TECH TER 1E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame DEWASNES LYNDELE née FOY  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame DEWULF CAROLE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2E CL, MAIRIE de LILLE  
Monsieur DIEULOT LAURENT  
AIDE SOIGNANT CL SUP, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE  
Madame DJEZZAR DJEMA  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de DOUAI  
Madame DUBOIS BERNADETTE née ROBART  
ADJOINT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de LENS  
Madame DUCHATEAU VALERIE née STUMPF  
ADJ TECH TER 1E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur DUHAMEL DANIEL  
INFIRMIER D.E. 2E GRADE, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame DURIEZ LAURENCE née SILBERMAN  
ASSISTANTE SOCIO ÉDUCATIF SPÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame FATOUX CHRISTINE  
ADJ TECH TER 1E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame FIEFFE CORINNE née TISON  
PUÉRICULTRICE CADRE DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame FIEVEZ NATHALIE née VASSEUR  
AIDE-SOIGNANTE CL SUP, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE  
Monsieur FONTAINE DENIS  
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PAL 2E CL, MAIRIE de LENS  
Madame FURLAN CATHY née STENICKI  
PRÉPARATRICE EN PHARMACIE CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur GHILAIN OLIVIER  
AGENT DE MAÎTRISE, COMMUNAUTE D'AGGLO LENS-LIEVIN  
Monsieur GILARDI GIANNI  
ADJOINT TECHNIQUE 1E CL, MAIRIE de ROUVROY  
Monsieur GOBERT JEAN-MICHEL  
ADJOINT TECHNIQUE PAL 2E CL, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS  
Madame GOMEZ GONZALEZ MYRIAM  
INFIRMIÈRE D.E. CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur GRUYELLE DAVID  
ATTACHÉ TERRITORIAL, MAIRIE de COURRIERES  
Madame HADJI KARIMA  
INFIRMIÈRE, EPSM DE L'AGGLOMÉRATION LILLOISE de SAINT ANDRÉ LEZ LILLE  
Monsieur HAVET JEAN-CHARLES  
ATTACHÉ PRINCIPAL - DGS, MAIRIE de ROUVROY

Madame HYRONIMUS CAROLE  
ATTACHE PRINCIPAL, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MERICOURT  
Madame JANICKI GENEVIEVE née SZWABINSKI  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame JANKOWSKI MARTINE née MACIEJEWSKI  
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2E CL, MAIRIE de HARNES  
Madame JANKOWSKI SYLVIE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame JOURET CLAUDINE née DELAPLACE  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CN, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame KAYSER MARIE-ANGE  
SAGE-FEMME CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de SECLIN  
Madame KOSTKA BERNADETTE  
ASSISTANTE MÉDICO ADMINISTRATIVE CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame KRYSZTOFIK VALERIE  
ADJOINT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de LENS  
Madame KWASNIEWSKI MARTINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF TER 1E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame LAGACHE DOMINIQUE née SKALECKI  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2E CL, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CARVIN  
Madame LAPOTRE PATRICIA née LEROY  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame LEBACQ MARYSE  
ADJOINT TECHNIQUE PAL 2E CL, MAIRIE de COURRIERES  
Madame LEBRIEZ CHRISTINE  
AUXILIAIRE DE SOINS PAL 1E CL, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de HENIN BEAUMONT  
Madame LEBRUN VALERIE  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur LEGRAND PHILIPPE  
PRÉPARATEUR EN PHARMACIE CN, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame LEJEUNE MARIE-ELISE née BERTHE  
ADJ TECH TER 1E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame LELEU MARIE née GHAFARI  
ADJOINT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de LOOS-EN-GOHELLE  
Madame LEMAIRE FRANCINE née TWOREK  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur LENNE JEAN-MAURICE  
PROFESSEUR ENSEIG ARTISTIQUE HC, MAIRIE de LENS  
Madame LENZEELE SOPHIE née DE ROSA  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CN, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame LESTIENNE CHRISTELLE  
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PL 1E CL, MAIRIE de MONTIGNY- EN-GOHELLE  
Madame LION CHRISTINE née DELFORGE  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL, MAIRIE de NOYELLES SOUS LENS  
Madame LOMBART JANIQUE née BASKA  
INFIRMIER ANESTHÉSISTE 4E GRADE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame LOUBRY MYLENE  
née MILVILLE  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame LUSSIER RITA née MARSANA  
ATSEM 1E CL, MAIRIE de LEFOREST  
Madame MALYSSE LAURENCE  
RÉDACTEUR TERRITORIAL, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CARVIN  
Madame MASTROMONACO CHANTAL née ARAB  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame MATU CORINNE née MOREAU  
ADJOINT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame MIGACZ ÉLIANE  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL, MAIRIE de SALLAUMINES  
Madame MILCENT CHANTAL née BLICQ  
ADJOINT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de MONTIGNY- EN-GOHELLE  
Monsieur MONTOIS CHRISTIAN  
ADJOINT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de LIEVIN  
Monsieur MORTREUX GUY  
ADJOINT TECHNIQUE PL 2E CL, MAIRIE de CARVIN  
Madame NISON-HIEN SEVERINE  
RÉDACTEUR PL 1E CL, MAIRIE de LENS  
Monsieur OLIVIER PIERRE  
TECHNICIEN PAL 1E CL, MAIRIE de SAINGHIN EN WEPPE  
Madame PACCHIERI SEVERINE née PETIT  
ATTACHÉ, MAIRIE de SALLAUMINES  
Madame PETIT VALERIE  
ADJ TECH TER 1E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame POIRIER CHANTAL née NEVEJANS  
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PL 1E CL, MAIRIE de BULLY LES MINES  
Madame PORCELLI ELISA  
ADJOINT ADMINISTRATIF TER 1E CL, MAIRIE de SALLAUMINES  
Monsieur POUMAER PATRICK  
ADJOINT D'ANIMATION TER 1E CL, MAIRIE de ANGRES



Monsieur PRENANT JEROME  
INFIRMIER D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de SECLIN  
Monsieur PRUVOT MARC  
INFIRMIER D.E. CADRE DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame PRZYSZCZYPKOWSKI ADELAIDE née ANTUNES  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur RAAD HUSSEIN  
MANIPULATEUR ÉLECTRO-RADIO CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame RICHIR CATHY  
ADJOINT TECHNIQUE TER 2E CL, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de HENIN BEAUMONT  
Monsieur RODRIGUES LUDOVIC  
ATTACHÉ, MAIRIE de COURRIERES  
Madame ROGEAUX MARJORIE née CREPIEUX  
ADJOINT ADMINISTRATIF TER 1E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame ROSIAUX NELLY  
ATSEM PL 2E CL, MAIRIE de WINGLES  
Madame ROTHER ROSELYNE  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame ROUSSETTE CHANTAL née DUJARDIN  
ADJOINT TECHNIQUE TER 2E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame SAO MASSATA  
AGENT SERV HOSPITALIERS QUAL, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame SEBERT VALERIE née TRUCHET  
MAÎTRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur SEGIER DAVID  
ADJ TECH TER 1E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur STROBBE ERIC  
INGÉNIEUR EN CHEF CL EXC, COMMUNAUTE D'AGGLO LENS-LIEVIN de LENS  
Madame SUPLY SYLVIANE  
ATSEM PL 2E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame TELLIER ISABELLE née PARISSEAUX  
ADJOINT D' ANIMATION 1E CL, MAIRIE de AVION  
Madame TRAISNEL SYLVIE née BAR  
ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS, MAIRIE de AVION  
Monsieur TYTGAT XAVIER  
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, MAIRIE de LIEVIN  
Madame UNTERFRANC LAURENCE née GENTILHOMME  
ADJOINT TECHNIQUE 2E CL, MAIRIE de LOISON-SOUS-LENS  
Madame VAN POUCKE ANNE-MARIE née DEGROS  
ADJOINT TECHNIQUE TER PL 1E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame VANHOYE VALERIE née TIMMERMAN  
ADJOINT TECHNIQUE TER 2E CL, MAIRIE de SALLAUMINES  
Madame VASSE SEVERINE  
ASSISTANTE DE CONSERVATION PL 2E CL, MAIRIE de NOYELLES SOUS LENS  
Monsieur VASSEUR CHRISTIAN  
ÉDUCATEUR TER DES A.P.S. 1E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame VERLAINE CLAUDINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL, MAIRIE de COURRIERES  
Monsieur WALKOWIAK JEROME  
ADJOINT TECHNIQUE TER 2E CL, MAIRIE de WINGLES  
Madame WARLOUZET MARYLINE née GUILBERT  
ADJOINT TECHNIQUE TER 2E CL, MAIRIE de MONTIGNY- EN-GOHELLE  
Monsieur WIDZINSKI CHRISTOPHE  
ADJOINT TECHNIQUE TER 1E CL, MAIRIE de NOYELLES SOUS LENS  
Madame WOJCIESZAK GERALDINE  
PUÉRICULTRICE 3E GRADE, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame WOJTASIK GERALDINE née CONDETTE  
INFIRMIÈRE SOINS GÉNÉRAUX 2E GRADE ISGS, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE

#### ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

Madame BENAOUZ Magali née SOUCHU  
Adjoint Technique de 2ème classe, MAIRIE de BERCK-SUR-MER  
Madame BOULARD Michèle née SOUDANT  
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe, MAIRIE d'HESDIN  
Monsieur BREQUEVILLE Michâel  
Ouvrier Professionnel Qualifié, I.D.A.C. de CAMIERS  
Monsieur BRIDENNE Jean-Luc  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE de RANG DU FLIERS  
Madame BRIHIER Marie-Catherine  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de BERCK-SUR-MER  
Monsieur CORNET Ludovic  
Aide Médico Psychologique, I.D.A.C. de CAMIERS  
Monsieur COUVREUR Eric  
Agent de maîtrise, MAIRIE de RANG DU FLIERS  
Monsieur FOURNIER Pascal  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de RANG DU FLIERS  
Monsieur GEST Emmanuel  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE du TOUQUET-PARIS-PLAGE  
Madame GREMONT Annick née MARIETTE

Adjoint Technique Territorial de 2ème classe, MAIRIE de WAILLY BEAUCAMP  
Monsieur GUMIENNY Jean-Luc  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE du TOUQUET-PARIS-PLAGE  
Monsieur KONIECZNA Sylvain  
Agent de maîtrise, MAIRIE de BEAURAINVILLE  
Madame LACRAMPE Sylvie  
Infirmière cadre de santé paramédical, I.D.A.C. de CAMIERS  
Madame MARGOLLE Sophie  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE d'ETAPLES-SUR-MER  
Monsieur QUENEHEN Marc  
Agent de maîtrise, MAIRIE d'HESDIN  
Monsieur VEZILIER Roland  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de RANG DU FLIERS

#### ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Monsieur ALBISSER Frédéric  
Adjoint Tech. Terr. 2ème Cl, MAIRIE de ARQUES  
Monsieur ANDOUCHE FRANCK  
Adjoint Techn Territorial 2e Classe, MAIRIE de LONGUENESSE  
Monsieur ANDOUCHE Mickael  
Adj. Tech. Terr. Ppal 2e Cl, MAIRIE de LONGUENESSE  
Madame BERTELOOT Marie-Christine née VANBESELAERE  
Ass. Enseig. Artistique Ppl 1ère Cl, MAIRIE de SAINT-OMER  
Madame BLONDEL Claudine née CARETTE  
Adj. Adm. Territorial 1ère Cl, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MORINIE de THEROUANNE  
Madame BODELLE Annick née TOUZART  
Aide-soignante de cl sup, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame BOUBERT Armelle née FAUCON  
Adj. Adm. Pal 2ècl, SYNDICAT MIXTE DE L'EAU DE LA VALLEE ET DES MONTS de WIZERNES  
Madame BROGNIART Marie-Claude née SEUWIN  
Aide-soignante de cl exc, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame BROUTIN Liliane née SALSMANN  
Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Monsieur DEGRACE Jean  
Agent de Maitrise, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AIRE  
Madame DELWAULLE Nathalie née BOEN  
Aide-soignante de cl exc, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame DEROUBAIX Fabienne  
Ass. Médico-Adm Cl. Normale, E.P.S.M. VAL DE LYS - ARTOIS de SAINT-VENANT  
Madame DERUELLE Pascale née BALZA  
Aide-soignante Cl Exc, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame DONDAINE Isabelle  
Aide-soignante de cl normale, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame DUHAMEL Christelle  
Aide-soignante de cl normale, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame DULOT Thérèse  
Adj Tech Ter 1ère Cl ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur DUPONT Patrick  
ASHQ, E.P.S.M. de l'AGGLOMERATION LILLOISE de ST ANDRE  
Madame EVRARD Mercédès née DEMAGNY  
Aide-soignante de cl sup, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Monsieur FAILLIE Guy  
Cadre de santé, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Monsieur FOURNIER CHRISTOPHE  
ADJ. TECH. PAL 1ère cl, COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE  
Monsieur GRAVE Daniel  
Adj Tecn Territorial Ppl 2ème Cl, MAIRIE de LONGUENESSE  
Madame HENNART BRIGITTE  
Agt Services Hospitaliers, E.P.S.M. LILLE METROPOLE DE ARMENTIERES  
Madame JONES Stella née QUEVA  
Aide-soignante de cl normale, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Monsieur LAUDE Cyrille  
Chef de bassin-piscine, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AIRE  
Madame MAES Maryse née FLORET  
Aide-soignante de cl sup, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame MARGUET Corinne  
Adj. Adm Territorial 1ère Cl, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MORINIE de THEROUANNE  
Madame MOISSON PASCALINE née POULAIN  
ATTACHE TERRITORIAL, COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE  
Madame MONTAIS Elisabeth née COEUGNET  
Infirmière DE 1er grade, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame POKOJ Sylvie née BIAUSQUE  
Ouvrière prof. qualifiée, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame PRUVOST Renée-Marie  
Aide-soignante de cl exc, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Médaille VERMEIL

#### ARRONDISSEMENT D'ARRAS

Madame ACCART Emilienne née BLANPAIN  
Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame ACOULON Nathalie née ROGEZ  
Agent des services hospitaliers , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame ALLEWEIRELD Christiane née LEJEUNE  
Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame ARIA Armelle née PARADIS  
Adjoint des cadres hospitaliers , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame BELVAL Françoise née LOUCHET  
Adjoint technique territorial de 2ème classe , MAIRIE de ROELLECOURT  
Madame BRAVO SOLANA Dalila née ARAB  
Aide-soignante de classe exceptionnelle , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur BRIAVAL Jean-Marc  
Technicien supérieur hospitalier , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur BROYEZ Frédéric  
Agent technique principal de 2ème classe , MAIRIE de BAPAUME  
Madame CAPRON Marie-Pierre née DERUY  
Auxiliaire de puériculture cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER de DOULLENS  
Monsieur CARETTE Gilbert  
Adjoint technique de 1ère classe , MAIRIE de ST POL SUR TERNOISE  
Monsieur CARUSSI Bruno  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de DAINVILLE  
Madame COQUEL Véronique née BLAIN  
Rédacteur principal de 1ère classe , MAIRIE de ARRAS  
Madame COUSIN Dominique née DEMOUGEOT  
Psychologue hors classe , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur DACHEVILLE Michel  
Technicien supérieur hospitalier , CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame DARRAS Marie-Madeleine née SAVOIE  
Agent des services hospitaliers , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame DE COLO Dominique née VANDEVILLE  
Assistante médico-administratif cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame DE COMITE Michelina  
Sage-femme classe supérieure , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur DECROIX Didier  
Agent de maîtrise principal , MAIRIE de ARRAS  
Madame DEGRUGILLIERS Marie-Paule  
Adjoint technique de 2ème classe , MAIRIE de BAILLEUL-LES-PERNES  
Madame DEMAREST Muriel née SUEUR  
Adjoint administratif 1ère classe , CENTRE HOSPITALIER de DOULLENS  
Madame DEMONT Dominique née MINET  
Adjoint technique territorial de 1ère classe ETB ENS , CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame DESCAMPS Marie-Jeanine née BRUYANT  
Infirmière D.E classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame DESPINOY Renelle née DERANCOURT  
Assistante médico-administratif de cl. exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame DHALLEINE Monique née CREPIN  
Adjoint technique territorial 1ère classe ETB ENS , CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur DHENIN Pierre  
Maître ouvrier principal , CENTRE HOSPITALIER de DOUAI  
Monsieur DUCLOY Philippe  
Rédacteur principal de 1ère classe , MAIRIE de CUINCY  
Madame DUQUENNOY Anne-Marie née LORTHIOIR  
Assistante médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur FLIPPE Jean-Louis  
Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame GARBE Sylvie née LOURDEL  
Assistante administrative , MAIRIE de BEAURAINS  
Monsieur GONS Jean-Pierre  
Infirmier en soins généraux 2ème grade , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame HERMANT Dominique née CLABAUX  
Adjoint technique , MAIRIE de WAILLY  
Madame HOURRIEZ Geneviève née DURSKI  
Infirmière psychologue de cl. supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame HUDDLESTONE Isabelle née VEECKMAN  
Adjoint administratif principal de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Madame HULOT Bernadette née BOUCHARD  
Adjoint administratif principal 1ère classe , COMMUNAUTE URBAINE de ARRAS  
Madame LABESSE Annie née BINOT  
Agent des services hospitaliers , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur LAMOTTE Rénaud  
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame LECTEZ Jocelyne née BAILLIEZ  
Adjoint administratif territorial Pal de 1ère classe , MAIRIE de BAPAUME  
Monsieur LEFEBVRE Philippe  
Adjoint technique de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Monsieur LESIEUX Jean-Louis  
Adjoint technique principal de 1ère classe , MAIRIE de ARRAS  
Monsieur LESUR Pascal

Adjoint technique principal 2ème classe , COMMUNAUTE URBAINE de ARRAS  
Madame LEVEL Marie-Noëlle  
Aide-soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame MATHISSART Pascale née WEYER  
Adjoint administratif 2ème classe , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame MAYEUX Christine  
Aide-soignante de classe supérieure , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur MIVELLE Jacques née DARQUE  
Adjoint technique principal 1ère classe , SYNDICAT MIXTE TERNOIS COLLECTE TRI TRAITEMENT de SAINT-POL-SUR-TERNOISE  
Madame MUSTIN Isabelle née CAVALIERE  
Agent des services hospitaliers , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur NEUVILLE Jacques  
Technicien , MAIRIE de VIMY  
Madame NOURRY Colette  
Rédacteur principal de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Monsieur OUDART Eric  
Adjoint technique territorial principal 2ème classe ETB ENS , CONSEIL REGIONAL  
NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur PAGNEN Jean-Noël  
Agent de maîtrise , MAIRIE de BAPAUME  
Monsieur PRUVOST Charles  
Agent de maîtrise , MAIRIE de BAPAUME  
Monsieur RICHARD Henri  
Secrétaire général de mairie , MAIRIE de BOIS BERNARD  
Madame RINGEVAL Françoise née VERNADAL  
Adjoint administratif de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Madame ROBACHE Marlène née CABARET  
Adjoint administratif principal de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Madame ROLOFF Marie-Elise  
Adjoint technique territorial 2ème classe , MAIRIE de ST POL SUR TERNOISE  
Monsieur SACQUEPEE Laurent  
Adjoint administratif , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur THERY Philippe  
Adjoint administratif principal de 1ère classe , MAIRIE de ARRAS  
Madame VANDECASTEELE Danielle née VERHAEGHE  
Rédacteur territorial, MAIRIE de BLARINGHEM  
Madame VASSEUR Fabienne née SEVRETTE  
Assistante médico-administrative , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame WARQUIER Patricia née MAYER  
Adjoint technique principal de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Madame WATEL Brigitte née FORGEZ  
Rédacteur principal 1ère classe , COMMUNAUTE URBAINE de ARRAS  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
Madame BAUMBERGER BRIGITTE  
AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL 2EME CLASSE, MAIRIE de CUINCHY  
Monsieur BECK BENOIT  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de LAMBERSART  
Madame BOURGE DORIANE née BUNJET  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame BREBION CATHERINE née LINGLIN  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur CABON GERARD  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de HOUDAIN  
Madame CARETTE PATRICIA née LECIGNE  
INFIRMIERE, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Madame COQUERELLE SYLVIE  
ASSISTANTE MEDICO-ADMINISTRATIVE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur CORDONNIER HUBERT  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Madame CORRIETTE CLAUDIE née VITEL  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LILLERS  
Monsieur CRESSANT PASCAL  
MAITRE OUVRIER PRINCIPAL, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame D'ASSUNCAO PATRICIA  
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1ERE CLASSE, MAIRIE de BOURECQ  
Madame DAGBERT JANINE née BODANOWSKI  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur DAGBERT PIERRE  
INFIRMIER D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame DANCKAERT MARIE FRANCE née  
DECLERCK  
ASSISTANTE MEDICO ADMINISTRATIVE, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Monsieur DASSONVAL JACQUES  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de BURBURE  
Madame DELANNOY CHARLINE née MERLIER  
DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES, MAIRIE de ISBERGUES  
Madame DELASSUS JEANNE née LO PRESTI  
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPALE 1ERE CLASSE, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS de BETHUNE  
Madame DELEHAYE MARIE PAULE née DURTESTE

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de LABEUVRIERE  
Madame DELPOUVE NADIA née RINGARD  
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES de ISBERGUES  
Madame DELREUX DENISE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de BILLY-BERCLAU  
Monsieur DENOEUX DANIEL  
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, S.I.V.O.M.DES DEUX CANTONS de HAINES  
Madame DESCHAMPS NATHALIE née DAVROUX  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame DIERCKENS DOMINIQUE née LELEU  
INFIRMIERE, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Madame DOURNEL GINETTE née MUGERIN  
AIDE SOIGNANT CLASSE SUPERIEURE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame DUFOSSE REGINE née CAPPE  
DIRECTRICE, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MERVILLE  
Madame DURLANT VALERIE née RABACHE  
INFIRMIERE SOINS GENERAUX HORS CLASSE, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS  
Madame FLAMENT CHRISTINE née RANVIN  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame FLAMENT CLAUDINE née BEAUVAL  
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1ERE CLASSE,  
MAIRIE de LA COUTURE  
Madame FOUBERT CAROLINE née BAILLEUL  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE, REGION NORD PAS DE CALAIS  
Monsieur GOUDU BRUNO  
INFIRMIER D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame GRUSON ANNIE née DELASSUS  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE de HINGES  
Madame HARLET BRIGITTE  
INFIRMIERE PSYCHIATRIQUE DE CL SUP, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Madame HOREN NATHALIE  
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE, MAIRIE de BARLIN  
Monsieur JAKIEL CHRISTIAN  
INGENIEUR PRINCIPAL, MAIRIE de ANNOEULLIN  
Madame JOLY AGNES  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur KUPCZYK GEORGES  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Madame L'ALLAIN CHRISTIANNE  
ADJOINT TECHNIQUE D'ANIMATION 2EME CLASSE, MAIRIE de DOUVRIN  
Madame LABITTE MARTINE née CAMUS  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET  
GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur LAMIAUX PASCAL  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame LEFEBVRE MARYVONNE née LOUCHART  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE, REGION NORD PAS DE CALAIS  
Monsieur LEMAIRE JEAN PAUL  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de BETHUNE  
Madame LEMPASZAK VERONIQUE née DUJARDIN  
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame LENGAGNE MARIE PIERRE née RAECKELBOOM  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur LEROY ALAIN  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de HAILLICOURT  
Monsieur LEROY BRUNO  
AGENT DE MAITRISE, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Monsieur LETURGIE JEAN CLAUDE  
MAÎTRE OUVRIER, E.P.S.M. VAL DE LYS - ARTOIS de SAINT-VENANT  
Monsieur LIEVIN PHILIPPE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Madame LOUVET MICHELE née DUMAIRE  
ASSISTANT CONSERVATOIRE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Madame MARBACH LAURENCE née GROUZE  
ATTACHEE TERRITORIALE, MAIRIE de VIOLAINES  
Madame MARICHEZ PASCALE née FUMERY  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame MAYEUR CHRISTINE  
ASSISTANT CONSERVATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Monsieur MORTREUX CHRISTIAN  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de DOUVRIN  
Monsieur NICOD HERVE  
INFIRMIER CADRE SUPERIEUR DE SANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur NOWAK DANIEL  
AGENT DE MAITRISE, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS de BETHUNE  
Monsieur PANIEZ DIDIER  
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE de SAINT-VENANT  
Madame PERLOT NADINE née ROOSES

EDUCATRICE JEUNES ENFANTS, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Monsieur PODVIN ALAIN  
AGENT DE MAITRISE, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Monsieur POHIER ERICK  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de HOUDAIN  
Monsieur POPIELA ERIC  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS  
Madame PREVOT ANITA née FRACKOWIAK  
INFIRMIERE CL SUP, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Monsieur RENARD JEAN-PASCAL  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE de FOUQUEREUIL  
Monsieur RINGOT JEAN PAUL  
AGENT DE MAITRISE, COMMUNAUTE ARTOIS-LYS de LILLERS  
Madame ROELANDT YOLITA née DEVIN  
AGENT SOCIAL 2EME CLASSE, SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS  
Madame ROSE MARIE YVONNE née TURCO  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de BILLY-BERCLAU  
Madame ROSSY PATRICIA  
MANIPULATRICE EN ELECTORADIOLOGIE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame ROUSSEL CATHERINE  
ASSISTANTE MEDICO ADMINISTRATIVE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Monsieur SAMIER EDDIE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Madame SARRAZIN FRANCOISE  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Monsieur SAUVAGE ERIC  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES, COMMUNAUTE DU BRUAYSI de BRUAY LA BUISSIERE  
Madame SEGIER GENEVIEVE  
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2EME CLASSE, MAIRIE de DOUVRAIN  
Monsieur SENECHAL FRANCIS  
MAITRE OUVRIER PRINCIPAL, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame SERNICLAY MYRIAM née DOLONEC  
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES 2EME CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Madame TRINEL ISABELLE  
INFIRMIER PSYCHIATRIQUE CLASSE SUPERIEURE CE, E.P.S.M. VAL DE LYS – ARTOIS de SAINT-VENANT  
Madame TRUDIN GHISLAINE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE, REGION NORD PAS DE CALAIS de LILLE  
Madame VARLET NADINE née KRAJEWSKI  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1ERE CLASSE, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Madame VILAIN SABINE née AROURI  
ADJOINT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1ERE CLASSE, MAIRIE de GOSNAY

#### ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

Monsieur BARBET PHILIPPE  
Adjoint technique principal 1ère cl., CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BOULOGNE-SUR-MER  
Madame BEAUGRAND BRIGITTE née GENEVAZ  
Rédacteur territorial , MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur BONNE GILLES  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Madame BOURGAIN MARTINE  
Adjoint technique principal 1ère cl., MAIRIE de LE PORTEL  
Monsieur CARPENTIER DIDIER  
Agent technique principal 2e cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Madame CARPENTIER LAURENCE  
Adjoint administratif principal 1ère cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Madame DEBOVE DOMINIQUE née DUBOS  
Auxiliaire de puériculture principale 2e cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Madame DECROOS SABINE  
Adjoint administratif principal 1ère cl., MAIRIE de WIMILLE  
Monsieur DIEU DOMINIQUE  
Adjoint technique principal 1ère cl., MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE  
Madame DIMMERS BRIGITTE  
Rédacteur principal 1ère cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur DOURIEZ THIERRY  
Agent de maîtrise principal , MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur DUFUTREL JEAN-MICHEL  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur FLAHAUT DOMINIQUE  
Adjoint administratif 1ère cl., CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BOULOGNE-SUR-MER  
Monsieur FONTAINE JEAN  
Adjoint technique principal 1ère cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur FORTIN DOMINIQUE  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur FOURCROY PASCAL  
Adjoint administratif 1ère cl., CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BOULOGNE-SUR-MER  
Monsieur FOURNIER JOËL  
Adjoint technique principal 1ère cl., MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE  
Madame GENEAU ANNIE

Adjoint technique principal 2e cl., CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame GOBERT GHISLAINE née JORE  
Adjoint technique principal 2e cl., MAIRIE de LE PORTEL  
Monsieur HENON JEAN-JACQUES  
Adjoint technique principal 1ère cl., CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame JOLY NICOLE  
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER DR DUCHENNE de BOULOGNE-SUR-MER  
Monsieur LABIT THIERRY  
Attaché territorial, MAIRIE de AMBLETEUSE  
Madame LAMIAUX ANITA née DESCAMPS  
Adjoint administratif principal 1ère cl., CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame LE SCIELLOUR SYLVIE née RUBAUD  
Adjoint administratif principal 1ère cl., MAIRIE de OUTREAU  
Madame LEDOUX ELISABETH née SAINT-GEORGES  
Cadre de santé, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BOULOGNE-SUR-MER  
Madame LEDOUX NICOLE née LEFEBVRE  
Rédacteur principal 2e cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur LEMAIRE SERGE  
Agent de maîtrise, MAIRIE de RINXENT  
Monsieur LEVIS PIERRE  
Adjoint administratif principal, MAIRIE de RINXENT  
Monsieur LINDIMER PHILIPPE  
Adjoint technique 1ère cl., CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame MAERTEN ANNE-MARIE née RODINGER  
Adjoint technique 1ère cl., MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE  
Monsieur MAILLY DENIS  
Adjoint technique principal 1ère cl., MAIRIE de RETY  
Madame MARTEL HENRIETTE née SPECQ  
Rédacteur principal, MAIRIE de HESDIN L'ABBE  
Monsieur PAQUES JOËL  
Agent technique , MAIRIE de LANDRETHUN-LE-NORD  
Madame POULAIN LYDIE née GOBERT  
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2e cl., MAIRIE de LE PORTEL  
Monsieur PRUVOT JEAN-LUC  
Adjoint technique 1ère cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur QUENON HERVE  
Adjoint administratif principal 2e cl., CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BOULOGNE-SUR-MER

#### ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Monsieur BETTINGER CARL  
ADJT ADM PPAL 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame BLONDIN CATHERINE née PERARD  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Monsieur BOURGOIS JOSE  
TECHNICIEN SUP 1ERE CL, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame BRENET CHRISTELLE née BOUREL  
SECRETAIRE MEDICALE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame CARBONNIER BRIGITTE née BOUCHEL  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Monsieur CAUCHOIS BERTRAND  
ADJT TECHNIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE de ANDRES  
Madame CLETY LAURENCE née BACON  
REDACTEUR PPAL 1ERE CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame DESAMPS PASCALE née FONTAINE  
PREPARATRICE EN PHARMACIE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Monsieur DESEIGNE Pascal  
ADJT TECHNIQUE PPAL 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Monsieur DULOT PATRICE  
ADJT ADM PPAL 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Monsieur EVRARD JEAN-MARC  
AGENT DE MAITRISE PPAL, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS  
Madame GOORIS MARIE-LINE  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame JOLY CATHERINE  
ADJT ADM 1ERE CLASSE, MAIRIE de SANGATTE  
Madame LANNOY HUGUETTE née CARON  
AGENT SOCIAL 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame LAPOTRE CATHERINE née MATHOREZ  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame LEGGHE CORINNE  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame LEGRAND MARIE-DOMINIQUE née DELOBEL  
ADJ TECH TTAL 1ERE CLASSE, CONSEIL REGIONAL  
NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur LELEU PATRICK  
ADJ TECH TER PPAL 2E CL, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame MEYNS CATHERINE  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS

Madame PELTIER NATHALIE  
REDACTEUR PPAL 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Monsieur PRUVOST MARC  
AGENT D ENTRETIEN QUALIFIE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame QUIQUET PATRICIA née ZANDEK  
AGENT SOCIAL 1ERE CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame ROBE FABIENNE née COLLIER  
ADJT ADM PPAL 1ERE CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame TARTART MARGUERITE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL, MAISON DE RETRAITE de GUINES

- Monsieur WAGUET Jean-Jacques  
ADJT ADM PPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS  
Madame ANSART NICOLE née PARMENTIER  
ASSISTANTE MÉDICO ADMINISTRATIVE CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame BEAUVENTRE BRIGITTE  
ATSEM PAL 2E CL, MAIRIE de MONTIGNY- EN-GOHELLE  
Madame BLOCQUET CATHY née PRZYBYLSKI  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame BOILLY ISABELLE  
INFIRMIÈRE D.E. 2E GRADE ISGS, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame BOSSU CORINNE née CUCU  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame BOUCHER LINDA née GOETINCK  
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de SECLIN  
Madame BUSIERE ELISABETH née CARPENTIER  
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CL EXC, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Monsieur CACHERAT BRUNO  
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, MAIRIE de WINGLES  
Madame CALIN CLAUDINE  
PUÉRICULTRICE CADRE DE SANTÉ, MAIRIE de LENS  
Madame CALIN MICHELINE née BOEL  
ADJ TECH TER 1E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur CARON PHILIPPE  
ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF PAL, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur CECAK JEAN-FRANCOIS  
AIDE SOIGNANT D.E. CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur CHEVALIER ALAIN  
MANIPULATEUR RADIO CADRE DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame CHEVALIER CHRISTINE née FIEVE  
MANIPULATRICE ÉLECTRORADIO CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame CIRCIELLO ISABELLE née CLIN  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL, MAIRIE de PONT-A-VENDIN  
Monsieur CLAUS JEAN-PAUL  
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2E CL, MAIRIE de LIEVIN  
Monsieur COLIN FRANCIS (En retraite)  
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, MAIRIE de BILLY-MONTIGNY  
Madame COOLENS CHRISTINE  
INFIRMIÈRE D.E. 2E GRADE, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame CORNIL MARIE-PIERRE née DECONINCK  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2E CL, CENTRE HOSPITALIER de CARVIN  
Madame DACHEVILLE MARIE-CHRISTINE née BARANSKI  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur DEGRUGILLIERS DIDIER  
ADJOINT TECHNIQUE PAL 1E CL, MAIRIE de NOYELLES-GODAULT  
Monsieur DELORY FABRICE  
AGENT DE MAÎTRISE, MAIRIE de WINGLES  
Madame DEMERVAL CHRISTINE  
ADJ TECH TER 1ER CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame DENEUX SYLVIE née WOJCIECHOWSKI  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur DETREZ BERNARD  
ADJOINT TECHNIQUE PAL 2E CL, MAIRIE de ELEU-DIT-LEAUWETTE  
Madame DEVOSSEL CAROLINE  
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1E CL, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de LIEVIN  
Monsieur DHERUELLE GUY  
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, MAIRIE de LIEVIN  
Madame DOUAY MARTINE  
INFIRMIÈRE ANESTHÉSISTE D.E. CADRE DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur DUPUIS JEAN-MICHEL  
ADJOINT TECHNIQUE PAL 2E CL, MAIRIE de LENS  
Madame DUQUESNOY VERONIQUE  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame EMIOT BERNADETTE née CAYET  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 1E CL, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur FIQUET PATRICK



AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL, MAIRIE de LENS  
Madame FLORENT VERONIQUE née AUDANT  
ASSISTANTE MÉDICO ADMINISTRATIVE CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame FOUILLEUL MICHELE née MARIAGE  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur FOURNIER THIERRY  
ADJOINT TECHNIQUE PAL 2E CL, MAIRIE de ROUVROY  
Madame GARBE ISABELLE née BENZONI  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2E CL, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LIEVIN  
Monsieur GEVAS DENIS  
TECHNICIEN HOSPITALIER, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame GHOZZI RIM  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CN, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame GORGOL CHRYSTELE née TASSIN  
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de SECLIN  
Monsieur GRISELAIN ERIC  
INGÉNIEUR EN CHEF CN, MAIRIE de LENS  
Monsieur GUILBERT PIERRE  
MAÎTRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame GUILLAUME ANDREE  
ASSISTANTE MÉDICO ADMINISTRATIVE CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame HEMERY COLETTE née RICHARD  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2E CL, CENTRE HOSPITALIER de SECLIN  
Madame HOuset MAUD née LECHARDEUR  
MANIPULATRICE ÉLECTRORADIO CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame HOUSIEUX CATHERINE née PANNEQUIN  
ATTACHÉ TERRITORIAL - DGS, MAIRIE de PONT-A-VENDIN  
Madame JASPART SYLVIANE née SEGARD  
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1E CL (en retraite), MAIRIE de MEURCHIN  
Monsieur JOESTENS JEAN-MARC  
INFIRMIER D.E. CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame KMIECIAK REGINE née KUBICZEK  
INFIRMIÈRE D.E. CADRE DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur LARDEZ PIERRE  
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, MAIRIE de LIEVIN  
Madame LEDUC BRIGITTE née PEZE  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL, MAIRIE de FOUQUIERES-LEZ- LENS  
Madame LEFER MARTINE  
MANIPULATRICE ÉLECTRORADIO CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur LEMETTRE MICHEL  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 1E CL, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur LONCKE PHILIPPE  
ADJ TECH TER PL 2E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur MALBRANQUE DANIEL  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 1E CL, MAIRIE de BILLY-MONTIGNY  
Monsieur MALINA JEAN-JACQUES  
ÉDUCATEUR TER APS PL 1E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Monsieur MARCANT PIERRE  
INFIRMIER D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame MASQUELIER NATHALIE  
AUXILIAIRE DE SOINS PL 2E CL, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CARVIN  
Monsieur MONVILLERS DOMINIQUE  
AIDE SOIGNANT D.E. CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame O'CONNOR MONIQUE née SOLTYSIAK  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame OLEJNICZAK DOMINIQUE  
PSYCHOLOGUE H.C., CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame PETIAU CHANTAL  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame PIETKA ALINE  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame PLANQUE FRANCOISE née CUVELIER  
ADJOINT ADMINISTRATIF PL 2E CL, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CARVIN  
Monsieur POUILLY FABRICE  
MAÎTRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur PRZYBYLA RENE  
RÉDACTEUR PL 2E CL, SICOM D'AVION MERICOURT BILLY MONTIGNY de AVION  
Madame RADZIKOWSKI ISABELLE née ROCHARD  
ASSISTANTE MÉDICO ADMINISTRATIVE CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame ROGER CAROLE née DONCHEZ  
ASSISTANTE MÉDICO ADM CL EXC, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame SAKSCHAWSKI MARTINE née BROZEK  
ATSEM 1E CL, MAIRIE de MONTIGNY- EN-GOHELLE  
Monsieur SAMAILLE STEPHANE  
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame SCHMIDT SYLVIE née MASI  
INFIRMIÈRE D.E. CADRE SUP DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame SIX JOSETTE née CAPET

INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame THOREL BRIGITTE  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame TORZ CHANTAL  
ATTACHÉ, MAIRIE de MONTIGNY- EN-GOHELLE  
Madame VANDEWALLE CLAUDIE née DUBOIS  
INFIRMIÈRE D.E. CADRE DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur VEZILIER ERIC  
AGENT DE MAÎTRISE, CENTRE HOSPITALIER de DOUAI  
Monsieur VILAIN JACQUES  
AIDE SOIGNANT CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de SECLIN  
Madame WESTEEL BARBARA née HANSLIK  
SAGE FEMME CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame WIART GHISLAINE née GORDYJAN  
ÉDUCATEUR EN CHEF, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LIEVIN  
Madame WIECHEC BERNADETTE  
MASSEUR KINÉ CADRE DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame WOJTAS NICOLE née LEGROS  
ASSIST MÉDICO ADM CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL  
Madame ABEEL Christine née CARPENTIER  
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, MAIRIE d'ETAPLES-SUR-MER  
Monsieur BROUSSIER Olivier  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de RANG DU FLIERS  
Monsieur CORNUEL Jean-Michel  
ADJ TECH TER. PL 2E CLASSE ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame LE GUEN Catherine  
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, I.D.A.C. de CAMIERS  
Madame LENNE Véronique  
ADJ TECH TER. PL 2E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame LEROY Marie-Louise née DRIN  
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, MAIRIE d'HESDIN  
Madame PATERNOTTE Christine  
ADJ TECH TER. de 1E CLASSE ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur PLEE Daniel  
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, MAIRIE de BERCK-SUR-MER  
Madame RIVIERE Brigitte  
Educatrice de jeunes enfants de classe supérieure, I.D.A.C. de CAMIERS  
Madame SAUVAGE Christine  
Infirmière de classe exceptionnelle, I.D.A.C. de CAMIERS  
Madame TELLAA Kamila  
Ingénieur hospitalier, I.D.A.C. de CAMIERS  
Madame THUEUX Isabelle née NOCLAIN  
Adjoint Technique, MAIRIE de BERCK-SUR-MER

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
Madame CHARYSZ Liliane  
Aide-soignante de cl exc, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame CHARYSZ Martine  
Aide-soignante de cl exc, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame DEBURCK Christine née GEVAERT  
Infirmière, E.P.S.M. de l'AGGLOMERATION LILLOISE de ST ANDRE  
Madame DESCAMPS Brigitte  
Adj. Technique 2ème Cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de AIRE-SUR-LA-LYS  
Madame FAVIER Pascale née LEGRAND  
Aide-soignante de cl exc, HOPITAL LOCAL de AIRE SUR LA LYS  
Madame HIBON Georgette  
Infirmière cadre sup de santé, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur JEAN Patrice  
Agent de Maitrise, MAIRIE de AIRE SUR LA LYS  
Monsieur LABOUREUR Dominique  
Agent de Maîtrise Pal, COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE de DUNKERQUE  
Madame LEMAIRE Catherine née DEVINCRE  
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame LENGRAUD Anita née COUPEZ  
Agt Spécialisé 1ère Cl, MAIRIE de LONGUENESSE  
Madame MESMACRE Jocelyne née BAYARD  
Ataché Territorial, MAIRIE de ESQUERDES  
Madame MOISSON Nadine  
Adj Tech ter 1ère Cl ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame MOUTON Betty  
Adj. Adm. 1ère Cl, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AIRE de AIRE-SUR-LA-LYS  
Monsieur POIRIER Christian  
Asst Enseigt artistique, MAIRIE de ARQUES  
Madame SÉERGEANT Françoise née DELACOURT  
ATSEM, MAIRIE de ARDRES

Madame SERRANO Corinne née DUCROCQ  
Adj. Adm 2e Classe, MAIRIE de OYE-PLAGE

Médaille OR

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

Monsieur CABARET Christian  
Directeur général des services , MAIRIE de BEURAINS  
Monsieur CADART Alain  
Adjoint technique principal 2ème classe ETB ENS , CONSEIL GENERAL DU PAS-DE-CALAIS  
Monsieur CHAVALLE Philippe  
Rédacteur territorial principal de 2ème classe , MAIRIE de BAPAUME  
Monsieur DE BLOCK Alain  
Technicien principal de 1ère classe , MAIRIE de ARRAS  
Monsieur DE PAOLI Didier  
Adjoint technique principal de 1ère classe , MAIRIE de ST-LAURENT-BLANGY  
Madame DECOBERT Martine  
Aide-soignante classe exceptionnelle , CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame DEHEE Edith  
Agent des services hospitaliers , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame DELABY Monique née LAVIGNE  
Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur DENEUVILLE Gérard  
Adjoint technique principal de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Monsieur DETOEUF Jean-Jacques  
Agent de maîtrise , MAIRIE de ARRAS  
Madame ESTRINE Dominique née BARTZ  
Aide-soignante de classe exceptionnelle , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame FABRIS Bernadette  
Aide-soignante de classe exceptionnelle , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur FAFET Marc  
Conducteur ambulancier hors catégorie , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur FICHEL Robert  
Adjoint technique de 2ème classe , MAIRIE de BIACHE-ST-VAAST  
Madame FLAMENT Sylviane  
Maître ouvrier , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur GAYOT Patrick  
Adjoint technique principal de 2ème classe , MAIRIE de ARRAS  
Monsieur GUNS Alain  
Infirmier en soins généraux 2ème grade , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame HOCHART Marie-Hélène née PARENT  
Infirmier cadre de santé , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame HUVEY Danièle née LOURDEL  
ATSEM principale de 2ème classe , MAIRIE de BEURAINS  
Madame ISAMBOURG Béatrice née WAROT  
Infirmière D.E de classe supérieure , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur JOLY Patrice  
Technicien principal 1ère classe , MAIRIE de BIACHE-ST-VAAST

- Monsieur JOURET Pascal  
Technicien principal 2ème classe , COMMUNAUTE URBAINE de LILLE  
Madame KULAS Hélène née EVERWYN  
Aide-soignante , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur LANTOINE Claude  
Technicien principal de 1ère classe , MAIRIE de ARRAS  
Madame LEROY Fabienne née GEORGET  
Adjoint administratif principal , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur MAGNIER Yves  
Adjoint technique territorial principal 2ème classe , MAIRIE de BAPAUME  
Monsieur MAZINGUE Christian  
Adjoint technique de 2ème classe , MAIRIE de VITRY-EN-ARTOIS  
Monsieur MILLOT Alain  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de ARRAS  
Madame MOULIN Danielle  
Aide-soignante de classe exceptionnelle , CENTRE HOSPITALIER de BAPAUME  
Madame MOULIN Martine née SELIN  
Aide-soignante de classe exceptionnelle , CENTRE HOSPITALIER de BAPAUME  
Madame PACHY Martine née DESCAMPS  
Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur PAGAT Patrice  
Adjoint technique principal de 1ère classe , MAIRIE de ARRAS  
Monsieur PARSY Didier  
Chef de cuisine , CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Monsieur PERIER Thierry  
Agent de maîtrise principal , MAIRIE de ARRAS  
Monsieur PEYRARD Patrick  
Attaché, MAIRIE de ARRAS  
Monsieur PIERZCHLEWICZ Didier

Agent de maîtrise principal , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame PUCHOIS Dominique née GOUBET  
Adjointe d'animation , MAIRIE de BAPAUME  
Madame SAFIE Marie-Christine née LOUBET  
Adjoint administratif principal 1ère classe , E.P.D.A.E.A.H. de ARRAS Madame TABARY Patricia  
Aide-soignante de classe exceptionnelle , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Monsieur THERY Jean-Marc  
Infirmier de classe supérieure , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS  
Madame TORCHY Clarisse née PART  
Rédacteur territorial, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ST-POLOIS Monsieur VANDEVOORDE Jean-Paul  
Adjoint technique de 1ère classe , MAIRIE de ARRAS  
Madame VASSEUR Simonne née VER EECKE  
Rédacteur Principal 1ère classe , Mairie de COURCHELETTES de COURCHELETTES  
Monsieur VERDIN Jean-Claude  
Attaché , MAIRIE de ARRAS  
Madame VEZILIER Germaine née BASTIEN  
Adjoint administratif principal , CENTRE HOSPITALIER de ARRAS

#### ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

Madame BAROUX MARIE NOELLE née LENFANT  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame BEAUVOIS BRIGITTE  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame BERTELOOT NADINE née OFFROY  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de LABEUVRIERE  
Madame BOLLIER SYLVIANE née DESMET  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame BOULET MARYLISE née TRINEL  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur BOURDON GUY  
MAITRE OUVRIER PRINCIPAL, E.P.S.M. VAL DE LYS - ARTOIS de SAINT-VENANT  
Monsieur CATHELAIN CHRISTOPHE  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame COCHETEUX BRIGITTE née DERACHE  
AGENT DE GESTION ADMINISTRATIVE, CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T DU PAS-DE-CALAIS de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Monsieur COURTY JACQUES  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Monsieur CROCCCEL BRUNO  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, E.P.S. " LES ERABLES " de LA BASSEE  
Monsieur DE MACEDO BRUNO  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de ISBERGUES  
Madame DELBEQUE MARIE LYSE  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE, E.P.S.M. VAL DE LYS - ARTOIS de SAINT-VENANT  
Madame DEMAILLY SYLVIE née DEFIEZ  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BETHUNE  
Madame DEROSIAUX CHRISTINE née CARLIER  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de ARMENTIERES  
Monsieur DEVELTER YVES MARIE  
INFIRMIER CADRE DE SANTE, E.P.S.M LILLE METROPOLE de ARMENTIERES  
Monsieur DISSAUX JOEL  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de ISBERGUES  
Monsieur DOMART DENIS  
TECHNICIEN, REGION NORD PAS DE CALAIS de LILLE  
Madame DUFLOS CATHY née RITEL  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur DUFOUR JACKY  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de LILLERS  
Monsieur DUQUESNOY JEAN LUC  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE, REGION NORD PAS DE CALAIS  
Madame GELOEN MARYLENE née REYBROUCK  
ATTACHE, MAIRIE de ARMENTIERES  
Madame GRAUPNER SYLVIE née KACZMAREK  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame HAYART MARTINE née BURON  
REDACTEUR, MAIRIE de NOYELLES-LES-VERMELLES  
Madame HOUDART MURIEL  
EDUCATEUR TERRITORIAL APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de DOUVRIN  
Madame LACHERY JACQUELINE née ROUSSEL  
AIDE-SOIGNANTE CLASSE EXCEPTIONNELLE, E.P.S. " LES ERABLES " de LA BASSEE  
Monsieur LANNES FABRICE  
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE, MAIRIE de CALONNE-RICOUART  
Madame LECLEIRE YVETTE née DELANGLE  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur LECOCC GILLES  
MAITRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame LEFEBVRE DANIELLE  
ASSISTANTE MEDICO ADMINISTRATIVE CLASSE EXCEPTIONNELLE,  
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE

Madame LEMILLE SYLVIE née DEROUSSANT  
INFIRMIERE BLOC OPERATOIRE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur MANESSIER PAUL  
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de BRUAY-LA-BUISSIERE  
Monsieur MARIEN CLAUDE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES de ISBERGUES  
Madame NOWACZYK EVELYNE née MASSE  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame PAYEL MICHELE  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER EHPAD de LILLERS  
Madame PETILLON CHANTAL  
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de LA CHAPELLE de ARMENTIERES  
Monsieur POTIN AUGUSTIN  
RETRAITE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, MAIRIE de ALLOUAGNE  
Madame PRUVOST BRIGITTE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Madame RENONCOURT MURIEL née DUMOULIN  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE, MAIRIE de LOCON  
Madame SOYEZ DOMINIQUE  
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE, E.P.S.M. VAL DE LYS - ARTOIS de SAINT-VENANT  
Monsieur TALLE JACKY  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, E.P.S.M. VAL DE LYS - ARTOIS de SAINT-VENANT  
Monsieur TAVERNIER JOSE  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE de BETHUNE  
Madame TOPOLSKI THERESE MARIE née PRUVOST  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE  
Monsieur VAN DEN NEUCKER MICHEL  
EDUCATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE de BARLIN  
Madame WESOLEK CORINNE née FONTAINE  
INFIRMIERE D.E., CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER de BETHUNE

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

Madame AGEZ PATRICIA née RIZAUCOURT  
Educatrice principale de jeunes enfants, MAIRIE de OUTREAU  
Monsieur BONVALET PASCAL  
Agent de maîtrise, MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur DEBOVE THIERRY  
Adjoint administratif principal 1ère cl., CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BOULOGNE-SUR-MER  
Monsieur DUCHENE JOËL  
Adjoint technique principal 1ère cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Madame DUFLOS Françoise née FLÔ  
Attaché, MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE  
Monsieur DUFLOS PHILIPPE  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur DUFOSSE PHILIPPE  
Maître ouvrier , CENTRE HOSPITALIER DR DUCHENNE de BOULOGNE-SUR-MER  
Madame EVRARD MARGUERITE née GIN  
Adjoint technique principal 1ère cl., MAIRIE de LE PORTEL  
Monsieur FAIT PHILIPPE  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LE PORTEL  
Madame FOURNY PASCALE née BOLARD  
Adj. adm. pl. 1ère cl., COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
Madame GERME MARIE-HELENE née DANCEL  
Adjoint technique principal 2e cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur GUFFROY PATRICE  
Ingénieur territorial chef, MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Madame HENON LUCETTE née ELARD  
Adjoint technique 1ère cl., MAIRIE de CREMAREST  
Madame LECLERCQ PATRICIA née DELPIERRE  
Adjoint technique principal 2e cl., MAIRIE de LE PORTEL  
Madame LEGAGNEUR CHRISTINE née SAUVAGE  
Adjoint administratif principal , CENTRE HOSPITALIER DR DUCHENNE de BOULOGNE-SUR-MER  
Monsieur LIEVENS François  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LE PORTEL  
Monsieur LLABRES JEAN-PIERRE  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Madame MARRIE ISABELLE née GHARBI  
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles , MAIRIE de RINXENT  
Monsieur MIELLOT PASCAL  
Adjoint technique principal 1ère cl., MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE  
Monsieur PERARD REGIS  
Agent de maîtrise principal , MAIRIE de RINXENT  
Monsieur POURE ALAIN  
Agent de maîtrise principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de BOULOGNE-SUR-MER  
Madame PRUVOST CORINNE née DESSEIN  
Rédacteur pl. 1ère cl., COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
Monsieur ROUSSEAU BERNARD (En retraite)  
Technicien principal 1ère cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER

Madame ROUSSEL SYLVIE née CALOIN  
Aide-soignante cl. except., CENTRE HOSPITALIER DR DUCHENNE de BOULOGNE-SUR-MER  
Madame ROUXEL MARIE-FRANCE  
Rédacteur principal 1ère cl., MAIRIE de BOULOGNE SUR MER  
Monsieur RYCKMANN JEAN-CLAUDE  
Attaché territorial, MAIRIE de FERQUES  
Madame VASSEUR VERONIQUE née GOBERT  
Attaché territorial, MAIRIE de OUTREAU

#### ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Monsieur DEMARET JOSE  
ADJT TECH PPAL 1ERE CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame DEMEULEMAERE NADINE née RAIMOND  
AGENT D ACCUEIL, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame DORION CATHERINE née LENGLART  
ADJT TECH PPAL 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Monsieur LEFORT DANIEL  
AIDE SOIGNANT CLASSE SUP, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame MATTE SABINE née TRONET  
INFIRMIERE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Monsieur PATOKA JEAN-FRANCOIS  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Monsieur PETOLAS FRANCOIS  
AIDE SOIGNANT, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame TISON ANNE-LISE  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER de CALAIS  
Madame VASSEUR MARTINE  
AGENT SOCIAL PPAL 2E CL, MAIRIE de CALAIS  
Madame WANWANSCHAPPEL THERESE  
AUX PUERICULTURE PPAL 1ERE CL, MAIRIE de CALAIS

#### ARRONDISSEMENT DE LENS

Madame ADAMIAK VERONIQUE  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame BOIS DOMINIQUE née KROL  
ÉDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS, MAIRIE de COURRIERES  
Monsieur BOURSIER DOMINIQUE  
INFIRMIER D.E. CADRE DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame BRAULE PASCALE née KRZYCH  
ASSISTANTE MÉDICO ADMINISTRATIVE CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame CHOQUET DANIELE  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame CIOFFI ANNA  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame COQUEL NICOLÉ née MACKOWIAK  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur COURCOL JEAN-MICHEL  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame COUZIN VERONIQUE née LECOINTE  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame DEKEIREL ANNIE née COLMANT  
AIDE-SOIGNANTE CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de SECLIN  
Monsieur DELATTRE CHRISTIAN  
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, MAIRIE de BULLY LES MINES  
Madame DESITTER YVELINE née DYBOWSKI  
MAÎTRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame DIEVAL MARIE-THERESE née PORCARO  
ATSEM PAL 1E CL, MAIRIE de LENS  
Monsieur DRUON GERARD  
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, MAIRIE de OIGNIES  
Madame DUBOIS FRANCOISE  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur DUCROCQ JOSE  
ADJOINT TECHNIQUE TER PAL 1E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Monsieur DUHEM SERGE  
ADJOINT TECHNIQUE PAL 1E CL, COMMUNAUTE D'AGGLO HENIN-CARVIN de HENIN-BEAUMONT  
Madame DUMUR ANNE  
ATTACHÉ TERRITORIAL, MAIRIE de HARNES  
Madame DYBSKI SYLVIE née TRZAJNA  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2E CL, MAIRIE de ELEU-DIT-LEAUWETTE  
Madame GODART SYLVIA  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur GORNY PATRICK  
ADJ TECH TER PL 2E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame HACCART ISABELLE née FLAMENT  
ATTACHÉ D'ADMINISTRATION PAL 2E CL, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame HERLIN MARIE CLAUDE née MOREL  
ASSISTANTE MÉDICO ADMINISTRATIVE CN, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur HURET DOMINIQUE

ADJOINT TECHNIQUE PAL 1E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame JURDECZKA ANNICK née GOSSART  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame KOCISZEWSKI ISABELLE née LEBACQ  
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1E CL, MAIRIE de COURRIERES  
Madame KRASKA NICOLE née DECAUX  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur KRYSZEK MICHEL  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 1E CL, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame KUBICKI ANNIE née SZCZEPANSKI  
INFIRMIÈRE D.E. 2E GRADE, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur LAMBERT PHILIPPE  
ADJOINT TECHNIQUE TER PAL 1E CL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Monsieur LECIGNE PATRICK  
MAÎTRE OUVRIER PRINCIPAL, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame LOY ELISABETH née SZATKOWSKI  
ASSISTANTE MÉDICO ADMINISTRATIVE CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur MAHIEU JEAN-LOUIS  
TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CL, MAIRIE de DOUAI  
Madame MAKA BEATRICE  
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2E CL, COMMUNAUTE D'AGGLO HENIN-CARVIN de HENIN-BEAUMONT  
Madame MARIAGE JOSETTE née LECLERCQ  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur MASCARTE JULIEN  
AGENT DE MAÎTRISE, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Monsieur MILAN JEAN-LUC  
AGENT DE MAÎTRISE, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Madame NAWOJSKI BERNADETTE  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur NIEUPORT DOMINIQUE  
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL, MAIRIE de HENIN-BEAUMONT  
Monsieur PALCZYNSKI JEAN-MARC  
ÉDUCATEUR A.P.S. PL 1E CL, MAIRIE de MONTIGNY- EN-GOHELLE  
Monsieur PASTANT YVES  
AIDE SOIGNANT CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de SECLIN  
Madame PHILIPPOFF FRANCINE née LEGAULT  
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur PIECHOWIAK JEAN-MARC  
OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur PRUD'HOMME DIDIER  
MAÎTRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur PRZYBYLSKI FRANCIS  
TECHNICIEN DE LABORATOIRE CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame PULIEZ MARIE-JOSE  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur ROGER DOMINIQUE  
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PL 1E CL, MAIRIE de LENS  
Monsieur SEBERT SERGE  
ADJ TECH TER 1E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS demeurant 467 RUE DE TERBOLIE à SALLAUMINES  
Madame SEGERS CLAUDETTE née DUBREUCQ  
PUÉRICULTRICE CADRE DE SANTÉ, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur SELOMME BRUNO  
INFIRMIER ANESTHÉSISTE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame SOBCZAK NICOLE née DEMERVAL  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame STANIEC BRIGITTE  
AIDE-SOIGNANTE D.E. CL EXC, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame STRZEMPA MYRIAM née JOSINSKI  
INFIRMIÈRE D.E. CL SUP, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame TARTAR CECILE  
PUÉRICULTRICE 3E GRADE, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Monsieur WATEL REYNO  
MAÎTRE OUVRIER PRINCIPAL, CENTRE HOSPITALIER de LENS  
Madame WISSOCQUE PASCALE née SOKOLOWSKI  
ÉDUCATEUR APS PL 1ER CL, MAIRIE de AVION  
Monsieur WRAZIDLO MICHEL  
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2E CL, MAIRIE de BILLY-MONTIGNY  
Monsieur WUILBAUX EMILE  
ADJOINT TECHNIQUE PL 2E CL, MAIRIE de BULLY LES MINES

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL  
Madame DELATRE Claudie née JEROME  
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de BERCK-SUR-MER  
Madame DUMINY Régine née ABEEL  
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de BERCK-SUR-MER  
Madame FLAHAUT Marie-France  
Agent de restauration, CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS  
Madame GREMONT Dominique née DERCOURT

Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, MAIRIE de RANG DU FLIERS

- Madame HAGNERE Annie  
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE de BERCK-SUR-MER  
Madame LAISNE Brigitte née TAVERNE  
Auxiliaire de puériculture de classe exceptionnelle, I.D.A.C. de CAMIERS  
Madame LENOIR Anne-Lise née MONTEWIS  
Attaché Territorial, MAIRIE du TOUQUET-PARIS-PLAGE  
Monsieur LEPINE Patrick  
Directeur Général des Services, MAIRIE de RANG DU FLIERS  
Madame MARTIN Josée née PAQUE  
Assistante maternelle, MAIRIE de BERCK-SUR-MER  
Madame PAQUE Roseline née JOLLANT  
Aide Médico Psychologique de classe supérieure, I.D.A.C. de CAMIERS  
Madame SAGNIER Marie-Rose  
Aide Médico Psychologique de classe exceptionnelle, I.D.A.C. de CAMIERS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Madame BECQUES Marie-Paule née BERTHELEMY  
Adj. Technique 2ème Cl, MAIRIE de SAINT-OMER  
Madame LEFEBVRE Marie-claude  
Adj Adm 1e Classe, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE de LILLE  
Madame LESAGE CATHERINE  
Adj Adm Ppl 1ère Classe, MAIRIE de ARQUES  
Madame VANDENBUSSCHE Véronique née FORTEVILLE  
Adj Adm 1e Classe, MAIRIE de OYE-PLAGE

Article 3 : Madame le secrétaire général et Madame la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,  
signé Denis ROBIN

---

Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale médaille agricole ARGENT

par arrêté du 11 décembre 2014

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

- Madame ANSELIN Isabelle née JENNEQUIN, Assistante administrative , S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.  
- Monsieur BERIA Franck, Directeur d'agence patrimoniale , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Monsieur BURMANN Christophe, Responsable achats , S.A.S VERTDIS, ST LAURENT BLANGY.  
- Madame DUFOUR Delphine née DEGRENDELE, Agent administratif, S.A. PROSTOCK, ST LAURENT BLANGY.  
- Madame DUMONT Elodie née WITASIK, Employée de banque , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Madame JADOUX Delphine née LABROY, Conseiller clientèle, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Monsieur LECOESTER Xavier, Conseiller, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Monsieur ROSE Christophe, Responsable régional des ventes , BONILAIT PROTEINES, CHASSENEUIL DU POITOU  
- Madame VASSEUR Dolorès née MALLET, Employée de banque, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

- Monsieur COSYN ERIC, RESPONSABLE DU PERSONNEL, TEREOS, LILLERS.  
- Madame MOREL NADINE née DHENNIN, EMPLOYEE SAISONNIERE ENDIVES, SARL PHILIPPENDIVE, ESSARS.

ARRONDISSEMENT DE CALAIS

- Monsieur POTTEZ Eric, Technicien Agricole SCA LA FLANDRE ARRONDISSEMENT DE LENS  
- Madame DRICI MARINETTE née LUCAS, Assistante administrative/Accueil standard, gie advitam services, ST LAURENT BLANGY

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

- Madame DENEAUX Delphine, Directrice d'agence, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Monsieur DUPRE Jean-Marie, Technicien bovin, S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.-  
- Monsieur GOSSE Laurent, Conseiller Vendeur, S.A. VERTDIS, ST LAURENT BLANGY.  
- Madame SOUDANT Ginette, Technicienne de surface, S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

- Monsieur DEVOS PHILIPPE, Préparateur Encadrant, TEREOS, LILLERS.  
- Monsieur HENARD Jean-Michel, Magasinier, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE " LA FLANDRE", BERGUES.

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

- Madame BARRAS Brigitte née THORE, Assistante de service social , MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS, CAPINGHEM.  
- Monsieur BEDINIER Jules, Responsable magasin , S.A.S VERTDIS, ST LAURENT BLANGY.  
- Madame BULTEL Francine née CUVILLIEZ, Analyste d'études, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Madame COURTIN Pascale née BELLEMOIS, Employée de banque , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.  
- Madame DEMAISON Marie-Agnès, Assistante , SIRCA, PARIS.  
- Monsieur DOMBRY Didier, Chef de quai, S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.  
- Monsieur FAUQUEMBERGUE Thierry, Conducteur véhicule, S.A. PROSTOCK, ST LAURENT BLANGY.



- Madame FOISSEY Anne-Marie née BERTIN, Secrétaire de direction , G.I.E. UNEAL SERVICES, ST LAURENT BLANGY
- Monsieur FOISSEY Nicolas, Directeur de région, S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.
- Monsieur JEANJACQUOT Philippe, Employé de banque , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Madame LABENNE Corinne née LAGACHE, Chargée d'activité, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Monsieur LECOMTE Denis, Chargé de clientèle en assurances collectives , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.
- Monsieur MOLIN Patrick, Responsable de service, MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS, CAPINGHEM.
- Monsieur MONCHAUX Renaud, Pilote conditionneuse aseptique , STE CANDIA, AWOINGT.
- Monsieur PLAQUET Frédéric, Directeur d'agence, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS.
- Madame SITREUX Francine, née MILLE, Conseiller clientèle , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Madame SOIGNET Nathalie, Employée de banque , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Monsieur WYKA Laurent, Responsable adjoint , S.A.S VERTDIS, ST LAURENT BLANGY.

#### ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

- Monsieur LETURGIE ANDRE, REGLEUR EXPERT, TEREOS, LILLERS.

#### ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

- Monsieur HENARD Jean-Michel, Magasinier, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE " LA FLANDRE", BERGUES.
- Monsieur OYER Philippe, Assistant clientèle, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Madame VANCASSEL Sylvie née SERGENT, Conseiller clientèle, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

#### ARRONDISSEMENT D'ARRAS

- Monsieur BOTT Fabrice, Employé de banque , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Monsieur DUBOELLE Philippe, Rédacteur en chef adjoint , AGRICULTURE HORIZON, ARRAS.
- Monsieur DUCHATELLE Pascal, Agent d'exploitation , S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.
- Madame DUSART Michèle née RIBOUT, Gestionnaire , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.
- Monsieur LECOMTE Denis, Chargé de clientèle en assurances collectives , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.
- Monsieur MELCHIOR Dominique, Chargé de clientèle , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.
- Monsieur ROUAULT Patrick, Conducteur machine , STE CANDIA, AWOINGT.
- Monsieur ROUSSEL Fabrice, Chargé de clientèle entreprises , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.
- Monsieur SENOTIER Jean, Responsable moyens généraux, S.A.S VERTDIS, ST LAURENT BLANGY.

#### ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

- Madame DHUYSSERT MICHELLE née GUEANT, EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Madame DUCATEZ MARIE CECILE née GEUJON, EMPLOYEE, S.C.A. UNEAL, ST LAURENT BLANGY.
- Monsieur HAUROU PATOU ALAIN, DIRECTEUR DE LA SUCRERIE DE LILLERS, TEREOS, LILLERS.
- Madame HECQUET SYLVIE née DIRAND, EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Monsieur PRUVOST JEAN MARIE, EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Monsieur SADET ALAIN, CHEF DE SERVICES EXTERIEURS, TEREOS, BOIRY-STE-RICTRUDE.

#### ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

- Monsieur GARRY Jean-Pierre, Responsable de secteur, TEREOS, BOIRY-STE-RICTRUDE.
- Monsieur QUINTIN Raymond, Second d'agence, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Monsieur VARLET Louis-Philippe, Responsable entretien général et chaudronnerie, TEREOS, LILLERS.

#### ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

- Monsieur HENARD Jean-Michel, Magasinier, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE " LA FLANDRE", BERGUES.
- Monsieur OYER Philippe, Assistant clientèle, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

#### ARRONDISSEMENT D'ARRAS

- Monsieur BOURDREL Jean-Claude, Cadre bancaire , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Madame DARSY Thérèse, Gestionnaire assurances , GROUPAMA NORD-EST, REIMS.
- Monsieur DESPINOY Michel, Employé, TEREOS, BOIRY-STE-RICTRUDE.
- Monsieur LEMAIRE Daniel, Responsable de secteur , TEREOS, ESCAUDOEUVRES.
- Madame MOREL Martine née OGER, Employée de banque , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Madame STEVENARD Marie-Françoise née FLAMENT, Employée de banque , CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Monsieur TANNIERES Albert, Magasinier machinisme, CASA SERVICE MACHINE, TILLOY-LES-MOFFLAINES.

#### ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

- Monsieur DUME DANIEL, agent d'exploitation, s.a. la cle des champs - groupe uneal, SAINT LAURENT BLANGY CEDEX.
- Monsieur EVRARD BRUNO, OPERATEUR SERVICE GENERAL - OUVRIER D'ENTRETIEN, TEREOS, LILLERS.
- Monsieur LECONTE ALAIN, CHEF DE POSTE DISTILLERIE, TEREOS, LILLERS.
- Monsieur LEGRAND MICHEL, OUVRIER D'ENTRETIEN, TEREOS, LILLERS.
- Monsieur THOREZ XAVIER, DIRECTEUR D'AGENCE, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.
- Monsieur VASSEUR ANDRE, EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, LILLE.

Article 5 :

Madame le secrétaire général et Madame la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,  
signé Denis ROBIN

---

Arrêté accordant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

par arrêté du 16 janvier 2015

Article 1er : La Médaille de BRONZE de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Pierre BALAWAJDER,
- Monsieur Sylvain BECLIN,
- Monsieur André BERJOT,
- Madame Nathalie BÉTOURNE,
- Madame Martine COPIN épouse DECOSTER,
- Monsieur Michel CORDONNIER,
- Monsieur Christian DEREPPER,
- Monsieur Serge DUMONT,
- Monsieur Laurent DUMONTEIL ;
- Monsieur Stéphane DUSSART,
- Monsieur Daniel GILLERON,
- Monsieur Michel GOZZO,
- Monsieur Johanni GUERREIRO,
- Madame Mauricette LEBLOIS épouse D'HERMY,
- Monsieur Eric LECHOPIER,
- Madame Jacqueline LECLERCQ épouse TAVERNIER,
- Madame Josette DUFOSSE épouse MAAZOUN,
- Monsieur Hmada MAAZOUN,
- Monsieur Olivier MACQUART,
- Monsieur Alain MARLE,
- Madame Scarlett NUNS,
- Monsieur Ludovic PAPEGAY,
- Monsieur Paul QUEVA,
- Madame Corinne REGNIER épouse LEGROS,
- Madame Muriel SKORUPKA épouse RUCHON,
- Madame Maryse TETARD,
- Madame Elisabeth THOMAIN épouse ARNOUD,

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,  
signé Denis ROBIN

---

Arrête accordant une lettre de félicitations au titre de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, Monsieur Philippe LOLLLOT

par arrête du 16 janvier 2015

Article 1er : Une lettre de félicitations est accordée à la personne dont le nom suit :  
Monsieur Philippe LOLLLOT,

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,  
signé Denis ROBIN

---

## **DIRECTION DE LA CIRCULATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

---

### **BUREAU DE LA CIRCULATION**

---

Réglementation générale des manifestations sportives organisées sur des lieux ouverts à la circulation publique avec la participation de véhicules à moteur concentrations motos et acrobaties motorisées à BETHUNE les 16 et 17 mai 2015

par arrête du 04 mai 2015

ARTICLE 1er : Le Moto Club Liberté, représenté par M. Grégoire NICOLE, Président, est autorisé à organiser, les samedi 16 et dimanche 17 mai 2015 à BETHUNE, des concentrations de motos et des acrobaties motorisées aux conditions mentionnées ci-après, suivant les indications fournies par l'organisateur, et figurant au plan annexé.

ARTICLE 2 : Concentrations de motos :

Le premier rassemblement des motos le dimanche 17 mai 2015 est prévu à la gare SNCF à 10H00, avec remise des consignes de sécurité aux participants.

Le départ de la balade moto, trois cortèges de 400 motos maximum, est prévu à 10H00, 10H30 et 11H00 et le retour vers 12H00, 12H30 et 13H00 selon l'itinéraire suivant: BETHUNE, ESSARS, BEUVRY LE HAMEL, LA COUTURE, RICHEBOURG, LESTREM, HINGES, CALONNE SUR LA LYS, SAINT FLORIS, SAINT VENANT, ROBECQ, GONNEHEM, CHOCQUES, OBLINGHEM, GONNEHEM, VENDIN LEZ BETHUNE, ANNEZIN et BETHUNE.

Le deuxième rassemblement des motos, trois cortèges de 400 motos maximum, le dimanche 17 mai 2015 est prévu à la gare SNCF à 15H00, avec remise des consignes de sécurité aux participants.

Le départ de la balade moto est prévu à 15H00, 15H15 et 15H30 et l'arrivée à GONNEHEM vers 15H30, 15H45 et 16H00 selon l'itinéraire suivant: BETHUNE, ANNEZIN, VENDIN LES BETHUNE, HINGES, MONT BERNANCHON, ROBECQ, BUSNES et GONNEHEM.

Sur la commune de ROBECQ, un signaleur sera posté au niveau du feu de signalisation, laissé au vert, afin de fluidifier le passage des motos.

Une borne éthylométrique sera mis en place pour lutter contre les phénomènes d'alcoolisation.

Les participants ne devront pas rouler à plus de deux de front et ne doivent pas emprunter la partie gauche de la chaussée. Chaque groupe sera encadré par du personnel de l'association muni d'un équipement distinctif. Les participants seront tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner, dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques.

La protection des carrefours dangereux sera privilégiée.

Une surveillance dans le cadre du service normal sera effectuée par le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et par le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais afin d'assurer la sécurisation sur certains carrefours.

Afin d'assurer une sécurité optimale des participants, des signaleurs majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité seront mis en place aux endroits désignés en annexe 2.

Les signaleurs devront, pour assurer la sécurité de cette épreuve, être munis d'un insigne distinctif, d'un panneau modèle K 10 et d'un gilet réfléchissant.

La manifestation ne devra pas donner lieu à un classement faisant intervenir, directement ou indirectement, comme éléments d'appréciation, soit l'endurance soit l'habileté ou la vitesse.

Le port du casque rigide est obligatoire.

ARTICLE 3. : Acrobaties moto :

La piste d'évolution d'une longueur de 90 mètres et d'une largeur de 15 mètres sera installée sur la place du Jeu de Paume à Béthune conformément au plan annexé au présent arrêté (annexe 1).

Aucun spectateur ne sera admis à participer aux évolutions du cascadeur.

L'organisateur devra s'assurer que la piste est libre et que les spectateurs sont présents effectivement dans les zones qui leur sont réservées avant d'autoriser le départ des véhicules.

L'organisation mettra en place, de chaque côté de la zone d'évolution, des commissaires de piste munis d'extincteurs.

Les spectateurs seront maintenus derrière une rangée de barrières métalliques jointes et ne devront, en aucun cas, se trouver à moins de 10 mètres par rapport à la piste d'évolution.

ARTICLE 4. : Un parc réservé aux véhicules des cascadeurs devra être situé à proximité de la piste. Des extincteurs en nombre suffisant et adaptés à la nature des feux à combattre y seront installés. Le public n'y aura pas accès.

ARTICLE 5. : Les prestations acrobatiques seront effectuées le samedi 16 mai 2015 entre 13H00 et 19H00 et le dimanche 17 mai 2015 entre 13H00 et 16H00.

ARTICLE 6. : En matière de bruit, la limite maximale de 100 décibels ne doit pas être franchie.

ARTICLE 7. : Un service de secours et de lutte contre l'incendie sera institué dans les conditions précisées ci-après. Sa mise en place et son fonctionnement subordonnent le déroulement de l'épreuve :

4 commissaires qui auront reçu une instruction sur le maniement des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'accident disposant d'extincteurs seront répartis autour de la piste d'évolution sous l'autorité de M. Christophe CLEMENT, directeur de course,

Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours 62 (CODIS 62: 03 21 58 18 18) devra être avisé du début de la manifestation par les soins de l'organisateur qui affichera au poste de contrôle principal les consignes générales de sécurité et le numéro d'appel téléphonique d'urgence des Sapeurs Pompiers (Centre de Traitement de l'Alerte 18),

Une équipe de secouristes, dont l'un au moins sera titulaire du Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Equipe, seront équipés du matériel nécessaire,

Une liaison radio ou téléphonique fiable devra permettre, à partir du terrain ou de ses abords immédiats, l'appel éventuel du C.T.A.. Un essai sera effectué avant le début de la manifestation,

Un accès d'une largeur de 3m50 minimum réservé aux véhicules de secours devra rester libre en permanence et laisser libre l'accessibilité aux nombreux hydrants (bouches d'incendie) situés sur les trottoirs de la Place du Jeu de Paume par des moyens physiques (barrières) en cas de sinistre pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 8. : La présente autorisation ne pourra prendre effet que lorsque le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant et le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale du Pas-de-Calais ou son représentant, auront reçu de M. Grégoire NICOLE organisateur, l'attestation écrite certifiant que les dispositions imposées, notamment celles concourant à la sécurité, sont effectivement respectées.

La présente autorisation pourra être rapportée à tout moment par le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant et le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale du Pas-de-Calais ou son représentant, agissant par délégation de l'autorité administrative s'il apparaît que les conditions de sécurité, notamment en matière de protection du public, ne se trouvent plus remplies.

ARTICLE 9. : L'organisateur devra informer le sous-préfet de permanence de tout accident grave survenu lors de l'épreuve, au 03.21.21.20.00.

ARTICLE 10. : Les droits des tiers sont expressément réservés.

ARTICLE 11. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 12. : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de BETHUNE, le Maire de BETHUNE, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale du Pas-de-Calais, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera affichée à la mairie du lieu de l'épreuve.

Pour la Préfète et par délégation,

Le Directeur,

signé Francis MANIER

## BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA CITOYENNETE

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2006-62-0023

par arrête du 31 octobre 2014

ARTICLE 1 : L'habilitation dans le domaine funéraire accordée par l'arrêté du 23 mars 2006 susvisé est retirée.

ARTICLE 2 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2008-62-0095

par arrête du 10 octobre 2014

ARTICLE 1 : L'habilitation dans le domaine funéraire accordée par l'arrêté du 23 septembre 2008 susvisé est retirée.

ARTICLE 2 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2010-62-0002

par arrête du 21 janvier 2015

ARTICLE 1 : L'habilitation dans le domaine funéraire accordée par l'arrêté du 26 janvier 2010 susvisé est retirée.

ARTICLE 2 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2013-62-0006

par arrête du 23 mars 2015

ARTICLE 1 : L'habilitation dans le domaine funéraire accordée par l'arrêté du 24 janvier 2013 susvisé est retirée.

ARTICLE 2 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0043.

par arrête du 29 septembre

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « SASU POMPES FUNEBRES FREDERIC DUPONT » exploité sous l'enseigne « LE TOUQUET POMPES FUNEBRES » sis, Avenue Georges Besse, Centre Commercial de la Canche à LE TOUQUET PARIS PLAGE et dirigé par M. Frédéric DUPONT est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0043.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée jusqu'au 24 juillet 2015.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0045

par arrête du 29 septembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « SASU POMPES FUNEBRES FREDERIC DUPONT » exploité sous l'enseigne « LE TOUQUET POMPES FUNEBRES » sis, 20, rue Pierre Ledent à MONTREUIL et dirigé par M. Frédéric DUPONT est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0045.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée jusqu'au 24 juillet 2015.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrête qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0044.

par arrête du 29 septembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « SASU POMPES FUNEBRES FREDERIC DUPONT » exploité sous l'enseigne « LE TOUQUET POMPES FUNEBRES » sis, 42, chemin des Corps Saints à SAINT JOSSE et dirigé par M. Frédéric DUPONT est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0044.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée jusqu'au 24 juillet 2015.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrête qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrêter d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0048.

par arrête du 5 novembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « 2 M PRESTIGE » sis, 7, rue d'En Haut à SAINS-LES-MARQUION et dirigé par M. Maxence MERLIN est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0048.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée jusqu'au 1er août 2015.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrête qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0049.

par arrête du 25 novembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « ANDRE FOURCROY - POMPES FUNEBRES - CAVEAUX - MARBRERIE » sis, 37, rue de l'Egalité à LAPUGNOY et dirigé par Mme Marjorie LESAGE FOURCROY est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire sise à LAPUGNOY, 6, rue Jules Ferry ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0049.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée jusqu'au 8 août 2020.  
Sauf, pour la gestion de la chambre funéraire dont la durée de validité est fixée jusqu'au 19 juin 2020.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0050

par arrête du 26 novembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « ANDRE FOURCROY - POMPES FUNEBRES - CAVEAUX - MARBRERIE » sis, 28, rue Pasteur à MARLES LES MINES et dirigé par Mme Marjorie LESAGE FOURCROY est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0050.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée jusqu'au 8 août 2015.  
Sauf, pour la gestion de la chambre funéraire dont la durée de validité est fixée jusqu'au 19 juin 2015.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2011-62-0053.

par arrête du 30 janvier 2015

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES DOMINIQUE FLEURS » portant comme enseigne le nom « POMPES FUNEBRES LESTREMOISES DOMINIQUE FLEURS » sis, 379, rue du général de Gaulle à LESTREM et dirigé par Mme Dominique POTIER est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2011-62-0053.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée jusqu'au 15 novembre 2017.  
Sauf, pour la gestion de la chambre funéraire dont la durée de validité est fixée jusqu'au 6 octobre 2020.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2012-62-0036.

par arrête du 18 février 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « MARBRERIE CARVINOISE » portant le nom commercial « POMPES FUNEBRES MARBRERIE COURCELLOISES SARL » sis 21, place Jean Jaurès à COURCELLES-LES-LENS et dirigé par M. René POIDEVIN est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2012-62-0036.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée jusqu'au 26 juillet 2018.  
Toutefois, elle sera caduque après le 12 juillet 2018 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0060.

par arrêté du 20 avril 2015

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2014 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :  
L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « RISSALLA », portant le nom commercial « PFMR », sis 31, rue Casimir Beugnet à SALLAUMINES et dirigé par Mme Karima BOUANOU est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0060.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée jusqu'au 13 octobre 2015.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0072.

par arrêté du 03 avril 2015

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2014 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :  
L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES BAILLIU REMY », sis 8, Place Pasteur à GRENNAY et dirigé par M. Rémy BAILLIU est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0072.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée jusqu'au 13 novembre 2015.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour la Préfète,  
L'Adjoint au Directeur délégué,  
signé Jacques SERGENT

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0002.

par arrêté du 21 janvier 2015

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « ETABLISSEMENTS LES FILS DE G. FRANÇOIS », sis 7, rue du 11 novembre à NESLES et dirigé par M. André FRANÇOIS est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;

- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0002.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0004.

par arrêté du 30 janvier 2015

ARTICLE 1 : La Régie Municipale de Pompes Funèbres d'AVION, sise dans cette même commune, rue Vaillant Couturier est habilitée à exercer les activités funéraires suivantes :  
gestion et utilisation des chambres funéraires ;

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0004.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée jusqu'au 21 novembre 2020.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0005.

par arrêté du 09 février 2015

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « PERART », portant le nom commercial « SARL POMPES FUNEBRES PERART » sis, 193, rue du Calaisis à AUDRUICQ et dirigé par Madame Bénédicte VANHOVE-PERART est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :  
- transport des corps avant mise en bière ;  
- transport des corps après mise en bière ;  
- organisation des obsèques ;  
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;  
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;  
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;  
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0005.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

Toutefois elle sera caduque après le 3 novembre 2020 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0006.

par arrêté du 10 février 2015

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES ALLAIS », portant comme enseigne le même nom, sis 111 B, route de Bucquoy à ACHICOURT et dirigé par Madame Lydie DELATTRE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :  
- transport des corps avant mise en bière ;  
- transport des corps après mise en bière ;  
- organisation des obsèques ;  
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;  
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;  
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;  
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0006.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

Toutefois elle sera caduque après le 19 décembre 2020 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.



ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0007

par arrêté du 13 février 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « FUNECAP NORD », portant le nom commercial « ROC ECLERC », sis 44, rue du 8 mai 1945 à BILLY-MONTIGNY et dirigé par Mme Orlane CAPRON est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

organisation des obsèques ;  
fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0007.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0008

par arrêté du 18 février 2015

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « FUNERAIRES TOUPET REGIS » portant le nom commercial « FUNEFLEURS » sis 24, rue Rodolphe Minguet à DESVRES et dirigé par M. Régis TOUPET est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps après mise en bière ;  
- organisation des obsèques ;  
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;  
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;  
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0008.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0009

par arrêté du 18 février 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « FUNERAIRES TOUPET REGIS » sis 44-56, rue de Brequerecque à BOULOGNE-SUR-MER et dirigé par M. Régis TOUPET est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :  
fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0009.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrêter d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0010

par arrêter du 18 février 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « FUNERAIRES TOUPET REGIS » sis 71, rue Jean Jaurès à MARQUISE et dirigé par M. Régis TOUPET est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0010.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.  
Toutefois elle sera caduque après le 19 décembre 2020 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0012

par arrêté du 23 mars 2015

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES GROUPE BEYAERT », exploité sous l'enseigne « POMPES FUNEBRES ARDRESIENNES - GROUPE BEYAERT » sis 677, avenue de la Cense Hébron à BOIS-EN-ARDRES et dirigé par M. François DANIS est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0012.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.  
Sauf, pour la gestion de la chambre funéraire dont la durée de validité est fixée jusqu'au 2 décembre 2019.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0013

par arrêté du 23 mars 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES GROUPE BEYAERT », exploité sous l'enseigne « POMPES FUNEBRES ARDRESIENNES - GROUPE BEYAERT » sis Zone d'activité les Moulins le Plat d'or à AUTINGUES et dirigé par M. François DANIS est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0013.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0014

par arrêté du 25 mars 2015

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « LES POMPES FUNEBRES DU CHANNEL » sis 59, rue de l'Espérance à LES ATTAQUES et dirigé par M. José MUTEZ est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;

- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0014.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0015

par arrêté du 8 avril 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « LES POMPES FUNEBRES DU CHANNEL », exploité sous l'enseigne « LES POMPES FUNEBRES AMBRE » sis 7, place de la Libération à BLENDÉCQUES et dirigé par M. José MUTEZ est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0015.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0016

par arrêté du 8 avril 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « LES POMPES FUNEBRES DU CHANNEL », exploité sous l'enseigne « LES POMPES FUNEBRES AMBRE » sis 7, place de la Libération à BLENDÉCQUES et dirigé par M. José MUTEZ est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :  
gestion et utilisation des chambres funéraires ;

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0016.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à jusqu'au 21 novembre 2020.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0017

par arrêté du 9 avril 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « LES POMPES FUNEBRES DU CHANNEL », exploité sous l'enseigne « POMPES FUNEBRES HUMBERT BAILLEUL », sis 133, rue de Dunkerque à SAINT-OMER et dirigé par M. José MUTEZ est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0017.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour la Préfète,  
L'Adjoint au Directeur délégué,  
signé Jacques SERGENT

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0018

par arrêté du 10 avril 2015

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « MARQUANT LOUCHET Michel », sis, Rue de Brias à OSTREVILLE et dirigé par M. Michel MARQUANT est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0018.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour la Préfète,  
L'Adjoint au Directeur délégué,  
signé Jacques SERGENT

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0019

par arrêté du 14 avril 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « FUNECAP NORD », portant le nom commercial « SERVICES FUNERAIRES ET MARBRERIE BEHAGUE », sis 5, rue du 4 septembre à VENDIN-LE-VIEIL et dirigé par Mme Orlane CAPRON est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0019.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0020

par arrêté du 17 avril 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES A-F SAUVAGE-PLATEL », portant le nom commercial « AVENIR FUNERAIRE », sis 27, rue Jean-Baptiste Defernez à LIEVIN et dirigé par M. Philippe DELEBOSSE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0020.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,

signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0021

par arrête du 20 avril 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES DU CENTRE », sis 93, rue Jean Moulin à CARVIN et dirigé par M. Claude WAUCQUIER est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :  
gestion et utilisation des chambres funéraires ;

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0021.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à jusqu'au 16 mars 2021.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrête qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0022

par arrête du 21 avril 2015

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « EURL SERVICES GROUPEMENT FUNERAIRE », portant le nom commercial « ECOURT-FUNERAIRE », sis 2, rue du Faubourg à ECOURT SAINT QUENTIN et dirigé par M. Laurent LEMAIRE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :  
gestion et utilisation des chambres funéraires ;

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0022.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à jusqu'au 12 novembre 2019.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrête qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0023

par arrête du 27 avril 2015

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « ETABLISSEMENTS BAUDUIN », portant comme enseigne le même nom et sis, 71, rue Charles de Gaulle à COULOGNE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0023.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrête qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0051

par arrête du 11 août 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES TONNEAU » sis, 11 B, rue Georges Clémenceau à ANGRES et dirigé par M. Francis TONNEAU est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0051.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 1 an.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0060

par arrêté du 13 octobre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « RISSALLA » exploité sous l'enseigne « PFMR » sis, 31, rue du Casimir Beugnet à SALLAUMINES et dirigé par Mme Karima BOUANOU est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0060.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 1 an.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0061

par arrêté du 24 octobre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « DPK FUNERAIRE » exploité sous l'enseigne « POMPES FUNEBRES CARVINOISES » sis, 3, rue Edouard Plachez à CARVIN et dirigé par M. Edouard D'HONDT est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0061.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 1 an.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0072

par arrêté du 13 novembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES BAILLIU REMY », sis 8, Place Pasteur à GRENAY et dirigé par M. Rémy BAILLIU est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0072.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 1 an.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0082

par arrêté du 16 décembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES LUMBROISES HERVE BONNIEZ », sis 5, Place Jules Leriche à LUMBRES et dirigé par M. Hervé BONNIEZ est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0082.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 1 an.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
L'adjoint au Directeur délégué,  
signé Jacques SERGENT

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0083

par arrêté du 22 décembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES JULIEN CHARPENTIER », sis 96, rue de Guarbecque à ISBERGUES et dirigé par M. Julien CHARPENTIER est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0083.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 1 an.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0001

par arrêté du 20 décembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES MARBRERIE BRUNO BOULANGER », exploité sous l'enseigne « FABIENNE FLEURS », sis 56 B, rue Jules Guesde à BEUVRY et dirigée par Mme Fabienne BOULANGER-DELDIN est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0001.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 1 an.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0003

par arrêté du 26 décembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « OCEANHYSS », portant comme nom commercial « POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE BUISINE » sis 377 T, rue Nationale à NOEUX LES MINES et dirigé par M. Emile BUISINE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0003.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 1 an.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2015-62-0011

par arrêté du 2 mars 2015

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « PRESTATIONS FUNERAIRES INTERCOMMUNALES DU BOULONNAIS » sis 84, avenue John Kennedy à BOULOGNE-SUR-MER et dirigé par M. Patrick GOMEL est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- soins de conservation ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire située à BOULOGNE-SUR-MER, 29, rue Nicolas Thierry ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2015-62-0011.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 1 an.

Sauf, pour la gestion de la chambre funéraire dont la durée de validité est fixée jusqu'au 19 février 2016.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0052.

par arrêté du 5 septembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES A-F SAUVAGE-PLATEL », portant comme enseigne le nom « AVENIR FUNERAIRE » sis, 44-46 rue Charles Debarge à HARNES et dirigé par M. Philippe DELEBOSSE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0052.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

Toutefois elle sera caduque le 21 janvier 2016 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0053

par arrêté du 5 septembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES KRYSZKE BREEM ET FILS », portant comme enseigne le nom « POMPES FUNEBRES GOLDSTEIN » sis, 65, route d'Arras à BOIS BERNARD et dirigé par M. Frédéric KRYSZKE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :



- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0053.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0054

par arrêté du 5 septembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES KRYSZKE BREEM ET FILS », portant comme enseigne le nom « NATHALIE FLOR - POMPES FUNEBRES GOLDSTEIN » sis, 169, route d'Arras à DROCOURT et dirigé par M. Frédéric KRYSZKE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0054.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0055

par arrêté du 5 septembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES KRYSZKE BREEM ET FILS », portant comme enseigne le nom « POMPES FUNEBRES GOLDSTEIN - ROUVROY FUNERAIRE » sis, 84, rue du Général de Gaulle à ROUVROY et dirigé par M. Frédéric KRYSZKE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0055.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0056

par arrêté du 26 septembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES MARBRERIE DES 2 CAPS », sis, 202, boulevard de l'Egalité à CALAIS et dirigé par Mme Cathy LHIRONDELLE et M. Patrice FROYE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0056.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

Toutefois elle sera caduque le 18 mars 2019 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0057

par arrêté du 26 septembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « SARL POMPES FUNEBRES VERTONNOISES », sis, 8, les Allées à VERTON et dirigé par M. Dominique POCHOLLE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0057.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.  
Toutefois elle sera caduque le 12 août 2020 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0058

par arrêté du 26 septembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « SARL POMPES FUNEBRES VERTONNOISES », sis, 22, rue des Cronquelets à SAINT-JOSSE et dirigé par M. Dominique POCHOLLE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0058.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0059

par arrêté du 30 septembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « Pompes Funèbres Jean Marie VANDEVELDE », sis 3, rue d'Houdain à BARLIN et dirigé par M. Jean-Marie VANDEVELDE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- Soins de conservation ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0059.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

Toutefois elle sera caduque le 6 mai 2016 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0062

par arrêté du 27 septembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « Pompes Funèbres Christophe CHAPPE », sis 31, rue de Lillers à CHOCQUES et dirigé par M. Christophe CHAPPE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0062.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

Toutefois elle sera caduque après le 3 février 2016 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0063

par arrêté du 31 octobre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « KUREK HALLIEZ », sis 3, rue Pasteur à OIGNIES et dirigé par MM. Raymond KUREK et Xavier KUREK est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0063.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

Toutefois elle sera caduque après le 4 juillet 2020 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0064

par arrêté du 31 octobre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES HOUDINOISES FOULON », portant comme enseigne le même nom, sis 560, rue Aristide Briand à HOUDAIN et dirigé par M. Samuel FOULON est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0064.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0065

par arrêté du 31 octobre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « SARL POMPES FUNEBRES DANIEL BEE », sis 10A, avenue Bernard Chochoy à LUMBRES et dirigé par M. Daniel BEE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0065.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0066

par arrêté du 31 octobre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « SARL POMPES FUNEBRES DANIEL BEE », sis 19, rue de Valbelle à SAINT-OMER et dirigé par M. Daniel BEE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0066.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0067

par arrêté du 31 octobre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « SARL POMPES FUNEBRES DANIEL BEE », sis 23, quai du Commerce à SAINT-OMER et dirigé par M. Daniel BEE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :  
gestion et utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0067.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0068

par arrêté du 31 octobre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « SARL POMPES FUNEBRES DANIEL BEE », sis 8B, rue François cousin à LUMBRES et dirigé par M. Daniel BEE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :  
gestion et utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0068.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0069

par arrêté du 31 octobre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES AUBIGNOISES FABIENNE FLEUR », sis 22, rue Emile Delombre à AUBIGNY-EN-ARTOIS et dirigé par Mme Fabienne BOULANGER-DELDIN est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0069.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0070

par arrêté du 5 novembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « BAPAUME FUNERAIRE », portant comme enseigne le même nom, sis 36, faubourg d'Arras à BAPAUME et dirigé par M. Laurent LEMAIRE est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0070.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0071

par arrêté du 7 novembre 2014

ARTICLE 1 : La Régie Municipale de Pompes Funèbres de LIEVIN, sise dans cette même commune, Centre Administratif « Les Grands Bureaux », 45, rue Edouard-Vaillant BP 49 est habilitée à exercer les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0071.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0073

par arrête du 19 novembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « HARLAY », portant le nom commercial « HARLAY Philippe », sis 101, rue de l'Eglise à EPERLECQUES et dirigé par M. Williams HARLAY est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0073.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrête qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0074

par arrête du 19 novembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES PROYART SEBASTIEN », exploité sous l'enseigne « POMPES FUNEBRES SEBASTIEN PROYART », sis Place des martyrs à DIVION et dirigé par M. Sébastien PROYART est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0074.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

Toutefois elle sera caduque après le 3 juillet 2020 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrête qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0075

par arrête du 28 novembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise « BELLANCOURT », sis 13, rue des Godets à VILLERS L'HOPITAL et dirigé par M. Pascal BELLANCOURT est habilité à exercer les activités funéraires suivantes : soins de conservation.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0075.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrête qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0076

par arrête du 2 décembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « MENUISERIE LELEU », portant comme enseigne le même nom, sis 492, rue de Pernes à SACHIN et dirigé par M. Alain LELEU est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0076.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0077

par arrêté du 2 décembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « S.N.C. DEPREZ », exploité sous l'enseigne « POMPES FUNEBRES DEPREZ », sis 69, rue du Vauxhall à CALAIS et dirigé par M. Jean DEPREZ est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0077.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0078

par arrêté du 3 décembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « VERDIN-TETU », exploité sous l'enseigne « POMPES FUNEBRES VERDIN TETU », sis 43, impasse du Fliers à BEAURAINVILLE et dirigé par M. Michel VERDIN est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0078.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

Toutefois elle sera caduque après le 12 juin 2020 pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0079

par arrêté du 3 décembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « VERDIN-TETU », exploité sous l'enseigne « POMPES FUNEBRES VERDIN TETU », sis 13, rue du général Leclerc à FRUGES et dirigé par M. Michel VERDIN est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0079.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0080

par arrêté du 9 décembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES CASSEL », sis 74, rue des 80 Fusillés à OIGNIES et dirigé par M. Eric DUFOUR est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0080.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0081

par arrêté du 12 décembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement principal de l'entreprise de Pompes Funèbres « POMPES FUNEBRES DOURGEOISES », portant comme enseigne le même nom, sis 11, rue Pasteur à DOURGES et dirigé par M. Richard HECTOR est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

- transport des corps avant mise en bière ;
- transport des corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- gestion et utilisation des chambres funéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0081.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrête d'Habilitation dans le domaine funéraire retrait n° 2014-62-0084

par arrêté du 22 décembre 2014

ARTICLE 1 : L'établissement secondaire de l'entreprise de Pompes Funèbres « FUNECAP NORD », exploité sous l'enseigne « SALON FUNERAIRE DE SOUCHEZ », sis 13, rue Carnot à SOUCHEZ et dirigé par Mme Orlane CAPRON est habilité à exercer les activités funéraires suivantes :

gestion et utilisation des chambres funéraires.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2014-62-0084.



ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente habilitation est fixée à 6 ans.

ARTICLE 4 : Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,  
signé Francis MANIER

---

Arrêté délivrant l'honorariat M Jean-paul hetroy, maire honoraire de saulchoy

par arrêté du 30 avril 2015

ARTICLE 1er : Monsieur Jean-Paul HETROY, ancien maire de SAULCHOY, est nommé maire honoraire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : Madame le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-MER sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,  
Signé : Fabienne BUCCIO

---

Arrêté délivrant l'honorariat M. Bernard PION, maire honoraire de Montreuil-sur-mer

par arrêté du 30 avril 2015

ARTICLE 1er : Monsieur Bernard PION, ancien maire de MONTREUIL-SUR-MER, est nommé maire honoraire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : Madame le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-MER sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,  
Signé : Fabienne BUCCIO

---

## **DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

---

### **BUREAU DES INSTITUTIONS LOCALES ET DE L INTERCOMMUNALITE**

---

Arrêté portant approbation des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin

Par arrêté préfectoral en date du 7 mai 2015

Article 1er : Sont approuvés les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Article 3 : Le Sous-Préfet de Montreuil-sur-Mer, le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin et les Maires des communes concernées sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Sous-Préfet de Montreuil-sur-Mer,  
signé M Régis ELBEZ

---

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT**

---

### **SERVICE MILIEUX ET RESSOURCES NATURELLES DIVISION NATURE ET PAYSAGES**

---

Arrêté préfectoral autorisant la capture temporaire et le relâcher d'amphibiens d'espèces protégées à des fins scientifiques (Dérogation à l'article L.411-2 du code de l'environnement) au bénéfice du Syndicat mixte EDEN 62

par arrêté du 07 mai 2015

Article 1er - Identité du bénéficiaire  
Le bénéficiaire de la dérogation est le Syndicat mixte EDEN 62, représenté par son Président, et ses mandataires.

Article 2 - Nature de la dérogation

Dans le cadre d'inventaires et de sauvetage d'individus menacés de destruction, le Syndicat mixte EDEN 62 (et ses mandataires) est autorisé à procéder à des captures, avec relâcher immédiat, sur le site de capture des spécimens des espèces protégées d'amphibiens suivantes :

Grenouille commune (Pelophylax kl. Esculentus)  
Grenouille de Lessona (Pelophylax lessonae)

Grenouille rousse (*Rana temporaria*)  
Rainette verte (*Hyla arborea*)  
Crapaud calamite (*Bufo calamita*)  
Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)  
Crapaud commun (*Bufo bufo*)  
Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*)  
Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)  
Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)  
Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)  
Triton crêté (*Triturus cristatus*)

#### Article 3 - Conditions de la dérogation

La présente dérogation est délivrée sous réserve de la mise en œuvre des mesures suivantes.

L'inventaire des amphibiens suivra le protocole M.A.R.E. (Milieu où les Amphibiens se Reproduisent Effectivement) du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Les captures d'amphibiens ne doivent être faites que dans les seuls cas où les identifications visuelles et sonores n'auront pas permis d'identifier avec précision les espèces présentes.

Les personnes réalisant les opérations de capture et relâcher immédiat sur place doivent justifier de compétences en matière de capture et de relâcher immédiat, afin d'éviter tout impact sur les spécimens ou l'habitat. Chaque intervenant doit avoir été formé au protocole sanitaire édicté par la Société Herpétologique de France.

Les périodes des opérations de capture et de relâcher sur place ne doivent pas entraîner de perturbation dans le cycle biologique des espèces concernées.

L'utilisation d'épuisettes ne doit en aucun cas conduire à l'altération des herbiers ou à la mise en suspension excessive des sédiments.

Les captures doivent être réalisées à l'aide de moyens n'occasionnant ni blessure ni mutilation aux animaux capturés. La durée de la capture sera réduite au maximum. Les amphibiens doivent être manipulés les gants mouillés en raison de la sensibilité de leur peau à la dessiccation.

Le matériel utilisé pour la capture (épuisettes, gants, bottes, nasses...) sera régulièrement désinfecté en application du protocole sanitaire édicté par la Société Herpétologique de France, afin d'éviter la propagation des agents pathogènes, en particulier les chytridiomycoses.

Si des espèces exotiques envahissantes visées à l'article R. 432-5 du code de l'environnement sont capturées, elles devront être euthanasiées.

#### Article 4 - Durée de validité de la dérogation

La présente dérogation est délivrée pour une durée de 5 années à compter de sa date de signature.

Elle est renouvelable avant son expiration, dans les mêmes conditions, sur demande de son bénéficiaire, justifiée du bilan des opérations.

#### Article 5 - Territoire concerné

La présente autorisation est valable sur le territoire du département du Pas-de-Calais, dans la cadre de la gestion conservatoire de sites confiée au Syndicat mixte EDEN 62.

#### Article 6 - Autres procédures

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération susmentionnée.

#### Article 7 - Mesures de suivi

Le Syndicat mixte EDEN 62 doit adresser chaque année avant le 31 mars un rapport sur la mise en œuvre de la dérogation au cours de l'année précédente à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais. L'utilisation faite des données en matière de conservation pourra utilement être précisée.

Ce rapport annuel précise :

le nombre d'opérations conduites au cours de l'année sous couvert de la dérogation,

les dates et les lieux des opérations,

les espèces dont la présence a été identifiée et le sex-ratio de celles dont le sexe est identifiable,

le nombre d'animaux morts au cours des opérations,

les espèces et le nombre de spécimens non visés dans la dérogation et néanmoins pris dans les matériels de capture au cours des opérations.

Les données doivent être transmises au Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas-de-Calais, pôle faune du RAIN, 23, rue Gosselet, 59000 Lille), mis en place dans la région Nord-Pas-de-Calais, en déclinaison de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.

#### Article 8 - Mesures de contrôle

La mise en œuvre des dispositions définies aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du présent arrêté peut faire l'objet de contrôle par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

#### Article 9 - Sanctions administratives et pénales

Le non-respect des dispositions du présent arrêté peut donner lieu aux sanctions administratives prévues par l'article L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement.

Le non-respect des dispositions du présent arrêté peut donner lieu aux sanctions pénales définies à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

#### Article 10 - Droits et information des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

#### Article 11 - Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille :  
par le bénéficiaire, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification,  
par les tiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

#### Article 12 - Notification et copies

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Président du Syndicat mixte EDEN 62 (2, rue Claude BP 113 62240 Desvres).

Copies du présent arrêté seront adressées :

au service départemental du Pas-de-Calais de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,  
au service départemental du Pas-de-Calais de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques,  
à la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais.

#### Article 13 - Exécution

La préfète du département de Pas-de-Calais, le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage du Pas-de-Calais, le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète et par délégation,

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord-Pas-de-Calais  
signé Vincent MOTYKA

---

## DIRECCTE NORD/PAS-DE-CALAIS – UNITE TERRITORIALE DU PAS -DE-CALAIS

---

### SERVICES À LA PERSONNE

Portant délégation de signature de monsieur Jean-François Benevise, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du nord - pas-de-calais, dans le cadre de ses compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail et du code rural et de la pêche maritime.

par décision du 30 avril 2015

Article 1er: L'article 4 de la décision du 1er septembre 2014 susvisée est modifié comme suit :

« Article 4 : Dans les matières mentionnées aux A) et B) ci-dessus, délégation permanente de signature est donnée à Mme Brigitte KARSENTI, responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes les décisions et actes administratifs relevant des compétences propres du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Pour les cas d'absence ou d'empêchement, Mme Brigitte KARSENTI pourra subdéléguer cette signature à des agents du corps de l'inspection du travail placés sous son autorité. ».

Article 2 : Les décisions DIRECCTE 2015-T-1 du 19 janvier 2015 et 2015-T-2 du 21 janvier 2015 sont abrogées.

Article 3 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et le délégataire désigné sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais.

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
signé Jean-François BÉNÉVISE

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/809563950 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail par Monsieur Nicolas VAQUEZ,

par récépissé du 30 avril 2015

M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE,  
CONSTATE,

Qu'en application des dispositions du Code du Travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais le 28 avril 2015 par Monsieur Nicolas VAQUEZ, gérant de l'EIRL VAQUEZ Multiservices, sise à Rebreuve-sur-Canche (62270) 1 A rue Pasteur.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'EIRL VAQUEZ Multiservices, sise à Rebreuve-sur-Canche (62270) 1 A rue Pasteur, sous le n°SAP/809563950.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : Prestataire – Mandataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage

Travaux de petit bricolage dits « hommes toutes mains »

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du Travail et L. 241-10 du Code de la Sécurité Sociale.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

P/ La Préfète du Pas-de-Calais et par délégation,  
Pour la DIRECCTE, Pour le Directeur de l'UT 62,  
La Directrice Adjointe,  
signé Françoise LAFAGE

---

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° sap/515250181 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail par Madame Caroline DUJARDIN,

par arrêté du 4 mai 2015

M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE,  
constate,

Qu'en application des dispositions du Code du Travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais le 3 mai 2015 par Madame Caroline DUJARDIN, gérante en qualité d'auto-entrepreneur, de l'entreprise PEP'S COACHING, sise à BOULOGNE-SUR-MER (62200) – 33 rue de la Paix.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise PEP'S COACHING, sise à BOULOGNE-SUR-MER (62200) – 33 rue de la Paix, sous le n° SAP/515250181,

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

L'activité déclarée est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

Cours à domicile.

Cette activité exercée par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du Travail et L. 241-10 du Code de la Sécurité Sociale.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

P/ La Préfète du Pas-de-Calais et par délégation,  
Pour la DIRECCTE, Pour le Directeur de l'UT 62,  
La Directrice Adjointe,  
signé Françoise LAFAGE

---

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP/808924831 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du Code du Travail par Monsieur Geoffrey GRUSON,

par arrêté du 05 mai 2015

M le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE,  
constate,

Qu'en application des dispositions du Code du Travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais le 27 avril 2015 par Monsieur Geoffrey GRUSON, gérant en qualité d'auto-entrepreneur de l'entreprise GRUSON, sise à HOULLE (62910) – 44 rue de Vincq.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise GRUSON, sise à HOULLE (62910) – 44 rue de Vincq, sous le n° SAP/808924831,

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire.

L'activité déclarée est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

Assistance informatique et Internet à domicile.

Cette activité exercée par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du Travail et L. 241-10 du Code de la Sécurité Sociale.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

P/ La Préfète du Pas-de-Calais et par délégation,  
Pour la DIRECCTE, Pour le Directeur de l'UT 62,  
La Directrice Adjointe,  
signé Françoise LAFAGE

Récépissé de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le n° sap/494996374 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail par Monsieur Philippe COTREZ,

par arrêté du 05 mai 2015

M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE, constate,

Qu'en application des dispositions du Code du Travail susvisées, une modification de déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais de la DIRECCTE Nord – Pas-de-Calais le 28 avril 2015, par Monsieur Philippe COTREZ, Président de l'association Aides et Services Multiples à Domicile (A.S.M.D.O.), sise à CALAIS (62100) – 55 rue Hermant.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration modificative d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de l'association Aides et Services Multiples à Domicile (A.S.M.D.O.), sise à CALAIS (62100) – 55 rue Hermant, sous le n° SAP/494996374,

Toute nouvelle modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Territoriale du Pas-de-Calais qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon les modes suivants : prestataire – mandataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Entretien de la maison et travaux ménagers,  
Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage,  
Garde d'enfants à domicile de plus de trois ans,  
Soutien scolaire à domicile,  
Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,  
Livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,  
Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,  
Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,  
Assistance administrative à domicile,  
Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,  
Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété,  
Garde malade, à l'exclusion des soins,  
Aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, lorsque cette activité est incluse dans une offre de services d'assistance à domicile,  
Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du Code du Travail et L. 241-10 du Code de la Sécurité Sociale.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

P/ La Préfète du Pas-de-Calais et par délégation,  
Pour la DIRECCTE, Pour le Directeur de l'UT 62,  
La Directrice Adjointe,  
signé Françoise LAFAGE

---

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION DES POPULATIONS

---

Arrête relatif à l'organisation de rassemblement de coqs de combats Monsieur JC BOLIN à HABARCQ, responsable du gallodrome,

par arrêté du 26 MARS 2015

Article 1er – Monsieur Jean-Claude BOLIN demeurant au 4 rue de la poste 62123 HABARCQ, responsable du gallodrome, est autorisé à organiser un rassemblement de coqs de combats le 06 avril 2015, sous réserve du respect des mesures sanitaires énoncées ci-après.

Article 2 – Sur proposition de l'organisateur, le Docteur Arnaud DELAMBRE, vétérinaire sanitaire à AVESNES LE COMTE dont les honoraires sont à la charge du responsable du gallodrome, est responsable de la surveillance sanitaire. Son nom et adresse sont inscrits dans le règlement intérieur du gallodrome.

Toutes les manifestations cliniques de maladies et toutes les mortalités (à l'exception de celles qui pourraient résulter d'un combat) constatées dans l'enceinte du gallodrome doivent être signalées au vétérinaire sanitaire. Ce dernier informera immédiatement la Direction Départementale de la Protection des Populations s'il ne peut être écarté une suspicion de maladie réglementée. Dans ce cas, les coqs atteints ou soupçonnés d'être atteints d'une maladie réglementée seront immédiatement conduits dans un local d'isolement spécialement aménagé à cet effet.

Le vétérinaire sanitaire réalise les contrôles prévus ci-dessous de l'ensemble des animaux présents et signe le registre en place, défini par l'article 7 avant le début de la manifestation.

Avant leur introduction dans l'enceinte de l'exposition, un contrôle des coqs de combat sera alors réalisé par le vétérinaire, qui vérifiera leur état de santé, ainsi que les attestations et certificats requis par le présent arrêté. Le-dit vétérinaire sanitaire est habilité à refuser l'entrée de tout animal qui ne présenterait pas les garanties sanitaires requises.

En cas d'anomalies, le vétérinaire adresse sans délai un rapport circonstancié à la Direction Départementale de la Protection des Populations

Article 3, Les coqs d'origine française devront être accompagnés :

D'une attestation de provenance dont le modèle figure en annexe 1 du présent arrêté, établie par la Direction Départementale de la Protection des Populations de leur département d'origine. Elle sera faite notamment sur la base d'une déclaration sur l'honneur dont le modèle figure en annexe 2 du présent arrêté, établie par l'éleveur en vue de la délivrance de l'attestation de provenance.

De la déclaration sur l'honneur citée ci-dessus (annexe 2) dans laquelle sont indiquées les participations éventuelles de ses coqs à des manifestations internationales dans les 30 jours précédents.

Les deux documents précités sont à présenter au vétérinaire désigné conformément à l'article 2 ci-dessus, ainsi qu'à l'organisateur de la manifestation avant l'entrée dans le gallodrome.

Les coqs ayant participé à des manifestations avicoles internationales (qu'il s'agisse de manifestations ayant eu lieu dans un autre pays ou de manifestations ayant eu lieu en France et ayant rassemblé des volailles et autres oiseaux en provenance de divers pays) dans les 30 jours précédant la date de l'attestation de provenance délivrée par la Direction Départementale de la Protection des Populations ne peuvent participer au rassemblement de coq de combat cité à l'article premier que si aucun des pays de provenance des animaux figurant sur la déclaration sur l'honneur établie par l'éleveur n'a déclaré depuis de maladie de Newcastle ou d'influenza aviaire.

Article 4- Les coqs originaires d'un autre Etat membre introduits dans le gallodrome sont munis d'un document vétérinaire datant de moins de 10 jours attestant qu'ils proviennent d'une exploitation dans laquelle l'influenza aviaire n'a pas été diagnostiquée au cours des 30 jours précédant l'expédition et d'une exploitation ou d'une zone qui ne soit pas soumise à des restrictions au titre des mesures de lutte contre la maladie de Newcastle.

Article 5- Les coqs en provenance directe d'un pays tiers à l'Union européenne introduits dans l'enceinte du gallodrome sont accompagnés d'un document vétérinaire commun d'entrée original (DVCE) délivré par le poste d'inspection frontalier (PIF) du point d'entrée et d'une copie du certificat sanitaire délivré par l'autorité compétente du pays tiers. Ces documents sont conformes aux modèles fixés respectivement par les règlements (CE) n° 282/2004 et 798/2008.

Article 6 - Les coqs, de même que les volailles des troupeaux dont ils proviennent, ont été vaccinés contre la maladie de Newcastle. Cette condition sera attestée :

pour les coqs d'origine Française ou en provenance d'un autre Etat membre de l'union européenne, par un certificat vétérinaire conforme à l'annexe 3 ou d'une déclaration sur l'honneur de l'éleveur conforme à l'annexe 4, accompagnés de l'ordonnance du vétérinaire.

pour les coqs en provenance des pays tiers, par le certificat sanitaire qui devra mentionner que les animaux et leur troupeau de provenance sont valablement vaccinés contre la maladie de Newcastle.

La période de validité de la vaccination doit être indiquée sur le certificat vétérinaire ou sur l'ordonnance.

Article 7 – A chaque réunion, les participants aux manifestations doivent être enregistrés (date de la réunion, nom et adresse ou numéro de carte fédérale, nombre de coqs et éventuellement leur numéro de bague) dans un registre paginé mis en place par l'organisateur et conservé pendant un an à compter de la fin de la période définie à l'article 1er. Ce registre doit être conforme au modèle figurant en annexe 5.

Article 8 – Les détenteurs de coqs de combat sont tenus de respecter les mesures de biosécurité suivantes sur leur site d'élevage de leurs animaux :

séparation de leur(s) coq(s) de combats des autres volailles éventuellement détenues ;

déclaration au vétérinaire de toutes manifestations cliniques de maladies et de toutes mortalités ;

nettoyage et désinfection régulière des locaux ou volières de détention des coqs, des matériels et objets en contact direct ou indirect avec les coqs.

Article 9 – Le responsable du gallodrome facilite les contrôles réalisés par le vétérinaire désigné à l'article 2 et par les agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Il tient à leur disposition tous les éléments utiles à ces contrôles, notamment le registre prévu à l'article 7, les attestations de provenance des participants en provenance de départements autres que ceux du Pas-de-Calais et du Nord, et les certificats sanitaires requis pour les participants venant de pays de l'Union Européenne ou pays tiers.

Il fait parvenir, à la demande des agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations, la copie des documents jugés nécessaires à ces contrôles.

Article 10 - Le responsable du gallodrome communique une copie du présent arrêté préfectoral à tout détenteur de coqs de combat qui souhaite faire combattre au moins un de ses coqs dans l'enceinte de son gallodrome.

Article 11 – Le règlement intérieur du gallodrome reprend les dispositions du présent arrêté. Il est affiché de manière à ce que les participants puissent en prendre connaissance facilement.

Article 12 - Les infractions aux dispositions des articles du présent arrêté sont constatées par des procès verbaux ; elles sont passibles selon leur nature et éventuellement leurs conséquences, des peines prévues par les articles L.228-3, L.228-4 et L.237-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 13 – En cas d'événement sanitaire nouveau, la manifestation peut être interdite.

Article 14 - Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous Préfet de l'Arrondissement de ARRAS le Maire de HABARCQ, la Fédération des Coqueleurs de la Région Nord Pas de Calais le Directeur Départemental de la protection des populations, et le Docteur Arnaud DELAMBRE, vétérinaire sanitaire à AVESNES LE COMTE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations

signé Jacques PASTEZEUR

---

Arrête relatif a l'organisation de rassemblement de coqs de combats Monsieur Richard HENNION GRENAV, responsable du gallodrome,  
par arrêter du 26 MARS 2015

Article 1er – Monsieur Richard HENNION demeurant au 13 rue de GASCOGNE 62160 GRENAV, responsable du gallodrome, est autorisé à organiser un rassemblement de coqs de combats le 30 avril 2015, sous réserve du respect des mesures sanitaires énoncées ci-après.

Article 2 – Sur proposition de l'organisateur, le Docteur Eric LANNOO, vétérinaire sanitaire à LAVENTIE dont les honoraires sont à la charge du responsable du gallodrome, est responsable de la surveillance sanitaire. Son nom et adresse sont inscrits dans le règlement intérieur du gallodrome.

Toutes les manifestations cliniques de maladies et toutes les mortalités (à l'exception de celles qui pourraient résulter d'un combat) constatées dans l'enceinte du gallodrome doivent être signalées au vétérinaire sanitaire. Ce dernier informera immédiatement la Direction Départementale de la Protection des Populations s'il ne peut être écarté une suspicion de maladie réglementée. Dans ce cas, les coqs atteints ou soupçonnés d'être atteints d'une maladie réglementée seront immédiatement conduits dans un local d'isolement spécialement aménagé à cet effet.

Le vétérinaire sanitaire réalise les contrôles prévus ci-dessous de l'ensemble des animaux présents et signe le registre en place, défini par l'article 7 avant le début de la manifestation.

Avant leur introduction dans l'enceinte de l'exposition, un contrôle des coqs de combat sera alors réalisé par le vétérinaire, qui vérifiera leur état de santé, ainsi que les attestations et certificats requis par le présent arrêté. Le-dit vétérinaire sanitaire est habilité à refuser l'entrée de tout animal qui ne présenterait pas les garanties sanitaires requises.

En cas d'anomalies, le vétérinaire adresse sans délai un rapport circonstancié à la Direction Départementale de la Protection des Populations

Article 3, Les coqs d'origine française devront être accompagnés :

D'une attestation de provenance dont le modèle figure en annexe 1 du présent arrêté, établie par la Direction Départementale de la Protection des Populations de leur département d'origine. Elle sera faite notamment sur la base d'une déclaration sur l'honneur dont le modèle figure en annexe 2 du présent arrêté, établie par l'éleveur en vue de la délivrance de l'attestation de provenance.

De la déclaration sur l'honneur citée ci-dessus (annexe 2) dans laquelle sont indiquées les participations éventuelles de ses coqs à des manifestations internationales dans les 30 jours précédents.

Les deux documents précités sont à présenter au vétérinaire désigné conformément à l'article 2 ci-dessus, ainsi qu'à l'organisateur de la manifestation avant l'entrée dans le gallodrome.

Les coqs ayant participé à des manifestations avicoles internationales (qu'il s'agisse de manifestations ayant eu lieu dans un autre pays ou de manifestations ayant eu lieu en France et ayant rassemblé des volailles et autres oiseaux en provenance de divers pays) dans les 30 jours précédant la date de l'attestation de provenance délivrée par la Direction Départementale de la Protection des Populations ne peuvent participer au rassemblement de coq de combat cité à l'article premier que si aucun des pays de provenance des animaux figurant sur la déclaration sur l'honneur établie par l'éleveur n'a déclaré depuis de maladie de Newcastle ou d'influenza aviaire.

Article 4- Les coqs originaires d'un autre Etat membre introduits dans le gallodrome sont munis d'un document vétérinaire datant de moins de 10 jours attestant qu'ils proviennent d'une exploitation dans laquelle l'influenza aviaire n'a pas été diagnostiquée au cours des 30 jours précédant l'expédition et d'une exploitation ou d'une zone qui ne soit pas soumise à des restrictions au titre des mesures de lutte contre la maladie de Newcastle.

Article 5- Les coqs en provenance directe d'un pays tiers à l'Union européenne introduits dans l'enceinte du gallodrome sont accompagnés d'un document vétérinaire commun d'entrée original (DVCE) délivré par le poste d'inspection frontalier (PIF) du point d'entrée et d'une copie du certificat sanitaire délivré par l'autorité compétente du pays tiers. Ces documents sont conformes aux modèles fixés respectivement par les règlements (CE) n° 282/2004 et 798/2008.

Article 6 - Les coqs, de même que les volailles des troupeaux dont ils proviennent, ont été vaccinés contre la maladie de Newcastle. Cette condition sera attestée :

pour les coqs d'origine Française ou en provenance d'un autre Etat membre de l'union européenne, par un certificat vétérinaire conforme à l'annexe 3 ou d'une déclaration sur l'honneur de l'éleveur conforme à l'annexe 4, accompagnés de l'ordonnance du vétérinaire.

pour les coqs en provenance des pays tiers, par le certificat sanitaire qui devra mentionner que les animaux et leur troupeau de provenance sont valablement vaccinés contre la maladie de Newcastle.

La période de validité de la vaccination doit être indiquée sur le certificat vétérinaire ou sur l'ordonnance.

Article 7 – A chaque réunion, les participants aux manifestations doivent être enregistrés (date de la réunion, nom et adresse ou numéro de carte fédérale, nombre de coqs et éventuellement leur numéro de bague) dans un registre paginé mis en place par l'organisateur et conservé pendant un an à compter de la fin de la période définie à l'article 1er. Ce registre doit être conforme au modèle figurant en annexe 5.

Article 8 – Les détenteurs de coqs de combat sont tenus de respecter les mesures de biosécurité suivantes sur leur site d'élevage de leurs animaux :

séparation de leur(s) coq(s) de combats des autres volailles éventuellement détenues ;

déclaration au vétérinaire de toutes manifestations cliniques de maladies et de toutes mortalités ;

nettoyage et désinfection régulière des locaux ou volières de détention des coqs, des matériels et objets en contact direct ou indirect avec les coqs.

Article 9 – Le responsable du gallo-drome facilite les contrôles réalisés par le vétérinaire désigné à l'article 2 et par les agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations.  
Il tient à leur disposition tous les éléments utiles à ces contrôles, notamment le registre prévu à l'article 7, les attestations de provenance des participants en provenance de départements autres que ceux du Pas-de-Calais et du Nord, et les certificats sanitaires requis pour les participants venant de pays de l'Union Européenne ou pays tiers.  
Il fait parvenir, à la demande des agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations, la copie des documents jugés nécessaires à ces contrôles.

Article 10 - Le responsable du gallo-drome communique une copie du présent arrêté préfectoral à tout détenteur de coqs de combat qui souhaite faire combattre au moins un de ses coqs dans l'enceinte de son gallo-drome.

Article 11 – Le règlement intérieur du gallo-drome reprend les dispositions du présent arrêté. Il est affiché de manière à ce que les participants puissent en prendre connaissance facilement.

Article 12 - Les infractions aux dispositions des articles du présent arrêté sont constatées par des procès verbaux ; elles sont passibles selon leur nature et éventuellement leurs conséquences, des peines prévues par les articles L.228-3, L.228-4 et L.237-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 13 – En cas d'événement sanitaire nouveau, la manifestation peut être interdite.

Article 14 - Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous Préfet de l'Arrondissement de BETHUNE le Maire de CUINCHY, la Fédération des Coqueleurs de la Région Nord Pas de Calais le Directeur Départemental de la protection des populations, et le Docteur Eric LANNOO, vétérinaire sanitaire à LAVENTIE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation  
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations

signé Jacques PASTEZEUR

---

Arrête préfectoral portant déclaration d'infection de loque américaine n°20150423-15 à AMBRICOURT

par arrêté du 23 MARS 2015

Article 1er – Est déclaré infecté de loque américaine, le rucher situé au 8 rue Basse BOULOGNE 62310 AMBRICOURT, appartenant à Mr HARFORD Edouard.

Article 2 – La présente déclaration entraîne l'application des mesures suivantes:

Le rucher désigné à l'article 1, constitue la zone de confinement.

Une zone de protection de trois kilomètres est établie autour de la zone de confinement,

Une zone de surveillance de deux kilomètres est établie autour de la zone de protection.

Article 3 – Mesures applicables dans la zone de confinement:

a) Les ruches sont recensées et examinées ;

b) Le déplacement hors de la zone de confinement de ruches, peuplées ou non, d'abeilles, de reines, de produits d'apiculture, de matériel d'apiculture est interdit, sauf dérogation accordée par la Direction Départementale de la Protection des Populations ;

c) L'introduction dans la zone de confinement de ruches, peuplées ou non, d'abeilles, de reines, de matériel d'apiculture et de produits d'apiculture est interdite ;

d) La destruction de la colonie atteinte par la maladie après euthanasie et du petit matériel tel que les cadres de corps et de hausse avec les cires;

e) Les abeilles mortes sont collectées et brûlées;

f) Les corps des ruches atteintes et leurs hausses ainsi que l'ensemble du matériel ayant servi à l'exploitation du rucher sont nettoyés et désinfectés selon une procédure appropriée au moyen de produits autorisés ou détruits selon le cas.

Article 4 – Pour l'application des dispositions prévues à l'article 3 du présent arrêté, le propriétaire ou le détenteur de ruches ou ruchers est tenu d'assister ou de se faire représenter aux visites prévues afin d'apporter aux agents chargés du contrôle sanitaire :

a) Leur collaboration, notamment pour l'ouverture des ruches;

b) Le matériel nécessaire à l'examen des ruches.

Article 5 – La levée de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'infection, intervient après exécution des mesures qui y sont prévues et constatation de la disparition de la maladie dans le rucher infecté ou infesté, et sous réserve que l'enquête effectuée dans la zone de protection ait fourni des résultats permettant de démontrer que la maladie est écartée.

Article 6 – Le Secrétaire Général de la préfecture, le maire de la commune, le Commandant du groupement de gendarmerie du Pas-de-Calais, Monsieur Le Directeur Départemental de la Protection des Populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Pour la Préfète et par délégation  
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations  
signé Jacques PASTEZEUR

---

Arrête préfectoral portant déclaration d'infection de loque américaine n°20150423-15 sur les communes de AMBRICOURT, CANLERS , CREPY, MAISONCELLE, TILLY CAPELLE, TENEUR, TRAMECOURT, VERCHIN.

par arrêté du 23 MARS 2015

Article 1er – La présente déclaration entraîne l'application des mesures suivantes:



Une zone de protection de trois kilomètres est établie autour du rucher déclaré infecté de LOQUE AMERICAINE, situé sur la commune d'AMBRICOURT, à savoir la totalité ou partie des communes suivantes:

AMBRICOURT, CANLERS, CREPY, MAISONCELLE, TILLY CAPELLE, TENEUR, TRAMECOURT, VERCHIN.

Une zone de surveillance de deux kilomètres est établie autour de la zone de protection, à savoir la totalité ou partie des communes suivantes:

ANVIN, AZINCOURT, BEALENCOURT, BERGUENEUSE, BLANGY SUR TERNOISE, EQUIRRE, ERIN, FRUGES, LISBOURG, RUISSEAUVILLE.

Article 2 Mesures applicables dans la zone de protection:

- a) Les ruchers sont recensés et font l'objet d'un examen clinique ;
- b) Des prélèvements peuvent être réalisés en vue de la recherche d'une éventuelle présence de maladie réputée contagieuse des abeilles;
- c) Les déplacements des ruches, peuplées ou non, d'abeilles, de reines, du matériel d'apiculture, et de produits d'apiculture à des fins d'apiculture, à partir ou vers la zone de protection sont interdits, sauf dérogation accordée par la Direction Départementale de la Protection des Populations

Article 3 – Mesures applicables dans la zone de surveillance:

- a) Les ruchers sont recensés;
- b) Les déplacements des ruches, peuplées ou non, à partir ou vers la zone de surveillance sont interdits, sauf dérogation accordée par la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Article 4 – Pour l'application des dispositions prévues aux articles 2 et 3 du présent arrêté, les propriétaires ou détenteurs de ruches ou ruchers sont tenus d'assister ou de se faire représenter aux visites prévues afin d'apporter aux agents chargés du contrôle sanitaire :

- a) Leur collaboration, notamment pour l'ouverture des ruches;
- b) Le matériel nécessaire à l'examen des ruches.

Article 5 – La levée de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'infection, intervient après exécution des mesures qui y sont prévues et constatation de la disparition de la maladie dans le rucher infecté ou infesté, et sous réserve que l'enquête effectuée dans la zone de protection ait fourni des résultats permettant de démontrer que la maladie est écartée.

Article 6 – Le Secrétaire Général de la préfecture, les maires des communes intéressées, le Commandant du groupement de gendarmerie du Pas-de-Calais, Monsieur Le Directeur Départemental de la Protection des Populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Pour la Préfète et par délégation

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations

signé Jacques PASTEZEUR

---

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

---

### SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE

Arrêté portant dérogation à l'article L122-2 du Code de l'urbanisme Procédure d'évolution d'une carte communale en l'absence de SCOT

par arrêté du 04 mai 2015

ARTICLE 1 :

La demande de dérogation au titre de l'article L122-2 du Code de l'Urbanisme est accordée.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Maire de la Commune d'Avesnes-les-Bapaume sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au porteur de projet, affiché pendant un mois en mairie, et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

pour la préfète  
le Secrétaire Général,  
signé : Anne LAUBIÉS

---

Arrêté Préfectoral portant modification de la composition de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles du Pas-de-Calais

par arrêté du 23 avril 2015

ARTICLE 1 :

Il est institué une Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles. Celle-ci peut être consultée sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole. Elle émet un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme.

ARTICLE 2 :

La Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles, placée sous la Présidence de la Préfète du Pas-de-Calais ou de son représentant, est composée comme suit :

1 Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant ;

2 - Au titre des maires :

Monsieur Nicolas PICHONNIER, maire de Rimboval, ou son représentant ;  
Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Maire de BENIFONTAINE, ou son représentant ;

3Au titre des établissements publics ou syndicats mixtes mentionnés à l'article L122-4 du code de l'urbanisme :  
Monsieur Jean-François DEPRET, Maire de Farbus, président du Syndicat d'Études du Schéma Directeur de la Région d'ARRAS ou son représentant ;

4Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant ;

5 Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais ou son représentant;

6Au titre des organisations syndicales départementales représentatives :  
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais ou son représentant ;  
- Monsieur le Président de la Confédération Paysanne du Pas-de-Calais ou son représentant;  
- Monsieur le Président de la Coordination Rurale du Pas-de-Calais ou son représentant ;  
- Monsieur le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs ou son représentant ;

7Monsieur Albert LEBRUN, représentant des propriétaires agricoles siégeant à la Commission Départementale d'Orientation Agricole ou son représentant ;

8Monsieur le Président de la Chambre Départementale des Notaires ou son représentant ;

9 Au titre des associations agréées pour la protection de l'environnement :  
Madame Blanche CASTELAIN de la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord-Pas-de-Calais NORD-NATURE ENVIRONNEMENT ou son représentant ;  
Madame Laurence HUCLIER de la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord-Pas-de-Calais NORD-NATURE ENVIRONNEMENT ou son représentant ;

#### ARTICLE 3 :

En tant que de besoin et en fonction des sujets à traiter, la Préfète pourra appeler à participer aux travaux de la commission, à titre consultatif et de manière ponctuelle, toutes personnes qualifiées au regard de leur connaissance en matière de foncier dans le département. A ce titre, pourront notamment être entendus des représentants des aménageurs, des lotisseurs, de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), de l'Etablissement Public Foncier (EPF), de la Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM) et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Les personnes entendues ne participent ni aux délibérations ni aux votes.

#### ARTICLE 4 :

La durée du mandat des membres nommés est fixée à six ans, renouvelable. Le membre de la commission qui, au cours de son mandat, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions.

#### ARTICLE 5 :

Le fonctionnement de la commission est régi par les articles 3 à 15 du décret n°2006-672 du 8 juin 2006 et par le règlement intérieur dont la commission devra se doter à son installation.

#### ARTICLE 6 :

Le présent arrêté ne peut être déféré que devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

#### ARTICLE 7 :

Madame le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

pour la préfète  
le Secrétaire Général,  
signé :Anne LAUBIÈS

### SERVICE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

---

Arrêté désignant les membres de la section groupements agricoles d'exploitation en commun (**cdoa**)

Par arrêté préfectoral en date du 24 avril 2014

ARTICLE 1 il est institué dans le département du pas-de-calais une section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (cdoa), appelée à donner son avis sur l'agrément et les modifications des groupements agricoles d'exploitation en commun (gaec). cette section gaec est composée au plan professionnel comme suit :

trois agriculteurs désignés sur proposition des représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture :

Représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Pas-de-Calais :

Samuel FRANÇOIS, 46 route nationale, 62121 ERVILLERS, titulaire

Pierre-Marie WALLE, 98 rue Joseph Carlier, 62540 LOZINGHEM, suppléant

Représentant la Coordination rurale du Pas-de-Calais :

Arnaud MESNARD, 21 rue de l'abbaye, 62770 FILLIÈVRES, titulaire

Marie-Hélène MESNARD, 60 rue Faidherbe, 62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE, suppléant

Représentant le Centre départemental des jeunes agriculteurs du Pas-de-Calais :

Damien DUPAS, 36 rue principale, 62130 HÉRICOURT, titulaire

Clément CUVILLIER, 254 rue des jonquilles, 62260 FERFAY, suppléant  
un agriculteur représentant les agriculteurs du Pas-de-Calais travaillant en commun, désigné sur proposition de l'association nationale des sociétés et groupements agricoles pour l'exploitation en commun :  
Denis GOURDIN, 15 rue de Bermicourt, 62130 HUMEROEUILLE, titulaire  
Éric CROQUELOIS, 67 rue de la Planquette, 62500 QUELMES, suppléant

ARTICLE 2 Conformément à l'article R.313-7-2 du code rural et de la pêche maritime, la section GAEC pourra inviter à assister avec voix consultative à ses délibérations toute personne dont l'avis paraît utile, compte tenu de son expertise en matière de gestion et de fonctionnement des exploitations agricoles.

ARTICLE 3 La durée du mandat des membres est fixée à trois ans. En cas de décès ou de démission d'un membre en cours de mandat, son remplaçant est désigné pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 Le secrétariat de la section GAEC est assuré par la Direction départementale des territoires et de la mer.

ARTICLE 5 l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2013 portant renouvellement du comité départemental d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun est abrogé.

ARTICLE 6 Le Secrétaire général de la Préfecture et le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,  
Signé : Fabienne BUCCIO

## **SERVICE URBANISME**

---

Arrêté d'approbation de la carte communale de AVESNES LES BAPAUME

Par arrêté préfectoral en date du 5 mai 2015

ARTICLE 1er . –La carte communale de la commune de AVESNES LES BAPAUME, annexée au présent arrêté, est approuvée.  
Elle est tenue à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, en Mairie de AVESNES LES BAPAUME et à la Préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 2. – Les dispositions de l'article L111-1-2 du Code de l'Urbanisme sont levées sur le territoire de la commune.

ARTICLE 3. – Les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol seront délivrées au nom de la commune.

ARTICLE 4. – Le présent arrêté et la délibération d'approbation de la carte communale par le Conseil Communautaire seront affichés pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et en Mairie de AVESNES LES BAPAUME.  
La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 5. – Madame le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sud Artois, Monsieur le Maire de la commune de AVESNES LES BAPAUME et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 6. – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

pour la préfète  
le Secrétaire Général,  
signé :Anne LAUBIÈS

---

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORD-PAS-DE-CALAIS**

---

### **SERVICE PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS**

---

Arrêté portant modification de la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du Pas-de-Calais

par arrêté du 26 mars 2015

Article 1er - L'article 1er de l'arrêté du 12 mai 2014, modifié par les arrêtés des 18 juin et 2 décembre 2014, est modifié comme suit (les changements sont en italique et surlignés en gris) :

Le Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du PAS-DE-CALAIS (CODAMUPS-TS du Pas-de-Calais), co-présidé par la Préfète et le Directeur général de l'Agence régionale de santé ou leurs représentants, est composé ainsi qu'il suit :

1 – REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

a) un conseiller général :

M Jean-Claude HOQUET, Conseiller Général du Pas-de-Calais

b) deux maires :

M. Michel PETIT, Maire de BERLES-AU-BOIS

M. Jacques LARIVIERE, Maire de VIMY

2 – PARTENAIRES DE L'AIDE MEDICALE URGENTE :

a) un médecin responsable de service d'aide médicale urgente :

M. le docteur Pierre VALETTE, responsable du SAMU, centre hospitalier d'Arras

un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation :

M. le docteur Ziad KHODR, médecin chef du SMUR, centre hospitalier de la région de Saint-Omer

b) un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :

Mme Marie-Odile SAILLARD, Directeur du centre hospitalier d'Arras

c) le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours

d) le directeur départemental du service d'incendie et de secours

e) le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours

f) un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours :

M. le Colonel Didier LARGILLIERE

Les membres mentionnés aux 1 et 2 peuvent se faire représenter conformément aux règles prévues par l'article 3 du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 susvisé, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif.

3 – MEMBRES NOMMES SUR PROPOSITION DES ORGANISMES QU'ILS REPRESENTENT :

a) un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins :

M. le docteur Pascal DUBUS

Vice-Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Pas-de-Calais

Suppléant : M. le docteur Guillaume MONFOURNY

b) quatre médecins représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins :

M. le docteur Jean-Michel BLONDEL      Suppléant : M. le docteur Jean-Luc MAYEUR

médecin généraliste à Cambrai      médecin généraliste à Liévin

M. le docteur Franco GRACEFFA      Suppléant : M. le docteur René-Claude DACQUIGNY

médecin généraliste à Wailly      médecin généraliste à Saint-Omer

M. le docteur Fabrice PATTE      Suppléant : M. le docteur Philippe ARVEL

médecin généraliste à Dainville      médecin généraliste à Arras

M. le docteur Luigi DAMIANI      Suppléant : M. le docteur Thierry KRAWCZYK

médecin généraliste à Lens      médecin généraliste à Eleu-dit-Leauwette

c) un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix Rouge Française :

M. Rémy DECOIN, Président de la délégation départementale du Pas-de-Calais

d) deux praticiens hospitaliers proposés chacun respectivement par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :

SAMU de France :

M. le docteur Pierre-Luc MAERTEN

Responsable SMUR et Unité de médecine de catastrophe - SAMU 62, Centre Hospitalier d'ARRAS

Suppléante : Mme le docteur Véronique BALLESTRAZZI

Chef de service SAU/SMUR, Centre Hospitalier d'ARMENTIERES

Association des médecins urgentistes de France (AMUF) :

M. le docteur Philippe BOUREL, centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer

Pas de suppléant.

e) un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés

Pas d'organisation représentée dans le Pas-de-Calais

f) un représentant de chacune des associations de permanence des soins

ASSUM 62 :

-M. le docteur Bruno NGUYEN, Président

Suppléant : M. le docteur Marc DAVAINÉ

g) un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique

la fédération hospitalière de France (FHF) :

M. Yves MARLIER, centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer

Suppléant : M. Philippe MERLAUD, centre hospitalier de Saint-Omer

h) un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental

la fédération de l'hospitalisation privée (FHP) :

M. Olivier VERRIEZ, Clinique des deux Caps à Coquelles,

Suppléante : Mme Fabienne PEUGNIEZ, Hôpital privé de Bois-Bernard

la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP)

M. le docteur Philippe LESTAVEL, polyclinique Ahnac à Divion

Suppléant : M. Jean-Claude GRATTEPANACHE, polyclinique Ahnac à Divion

i) quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental

la chambre nationale des services d'ambulances (C.N.S.A. / SPAP 62), 2 sièges :

Titulaire : M. Jean-Claude VERDIERE, Ambulances Union à LIBERCOURT

Suppléant : M. Jean-Noël VERDIERE, Berclau Ambulances à BILLY-BERCLAU

Titulaire : M. Emmanuel BOUT, Ambulances Lourme à CAUCHY-A-LA-TOUR

Suppléant : M. François FOURNIER, Ambulances Calaisiennes à CALAIS

la fédération nationale des transporteurs sanitaires (F.N.T.S. / SAP 62) :

Titulaire : Mme Monique SERRIER, Ambulances Serrier à GIVENCHY-en-GOHELLE

Suppléant : M. Christophe SILVIE, Président, Ambulances Landron à SAINT-OMER

la fédération nationale des ambulanciers privés (F.N.A.P) :

Titulaire : M. Philippe KULCZYNSKI, Ambulance du Donjon à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Suppléant : M. Richard POKKER, Ambulance Pokker à LENS

j) un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental l'A.T.S.U. 62 :

-Titulaire : M. Alain BEYAERT, Président, Ambulances Ardrésiennes à ARDRES

Suppléant : M. Philippe VERDIERE, Vendin Ambulances à VENDIN-LE-VIEIL

k) un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens :

Titulaire : Mme Dominique GUELTON, Pharmacien à LIEVIN

Suppléante : Mme Claudine HUCHETTE, Pharmacien à CALONNE-RICOUART

l) un représentant de l'URPS représentant les pharmaciens d'officine :

M. Patrice MARKIEWICZ

Suppléant : M. Jérôme CATTIAUX

Secrétaire de l'URPS Pharmaciens

Secrétaire adjoint

Pharmacien à FACHES-THUMESNIL

Pharmacien à CAMBRAI

m) un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national

le Syndicat départemental des Pharmaciens du Pas-de-Calais – USPO

Titulaire : M. Vincent EVERARTS, Pharmacien à ARRAS

n) un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes :

M. le docteur Claude POTTIER, Chirurgien-dentiste à LONGUENESSE

Suppléant : M. le docteur Bernard GARBE, Chirurgien-dentiste à ARRAS

o) un représentant de l'URPS représentant les chirurgiens-dentistes :

M. le docteur Jean-Luc MONTIGNOT

Chirurgien-dentiste à BOULOGNE-SUR-MER

Suppléant : M. le docteur Jacques DRANCOURT

Chirurgien-dentiste à OYE-PLAGE

#### 4 – UN REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS D'USAGERS

le collectif inter-associatif sur la santé :

Titulaire : M. Jean-Marie PETIT

Suppléante : Mme Bénédicte RYCKELYNCK

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'ensemble des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

La Préfète du Pas-de-Calais,

Le Directeur général de  
l'Agence Régionale de Santé  
Nord - Pas-de-Calais,  
Dr Jean-Yves GRALL

signé Fabienne BUCCIO